

Saison cyclonique
1^{er} juin - 30 novembre

Êtes-vous bien protégé en cas de cyclone ?

QU'EST-CE QU'UN CYCLONE ?

LES MESURES

EST-CE QUE MA MAISON EST EN SÉCURITÉ ?

INFO PRATIQUE

2020

Soualiga Post.com



Gedimat

Saint-Martin



Du lundi au vendredi 7H - 16H • Samedi : 7H30 - 11H30
13 rue de Griselle - SAINT-MARTIN - 0590 77 35 02



QU'EST-CE QU'UN CYCLONE ?

COMMENT SE FORME
UN CYCLONE ?

🌀 PAGES 3-4-5

*cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article*

2020 : «UNE POSSIBILITÉ DE SAISON PLUS ACTIVE

🌀 PAGES 6-7-8

OMAR A TOUCHÉ SAINT-MARTIN
EN OCTOBRE 2008

🌀 PAGE 9

GONZALO A TOUCHÉ SAINT-MARTIN
EN OCTOBRE 2014

🌀 PAGE 10

BILAN SAISON 2019

🌀 PAGES 11-12

COMMENT SE FORME UN CYCLONE ?

Un cyclone est un phénomène tourbillonnaire de pression centrale très basse. Il se déplace à une vitesse moyenne de 20 à 30 km/heure. La dépression se forme lorsque des masses d'air chaud s'élèvent au-dessus de la mer dans des conditions spécifiques. Le mouvement circulaire du phénomène est assuré par l'énergie produite par l'évaporation rapide de l'eau de mer. Et c'est ce mouvement de rotation qui déclenche les vents violents.

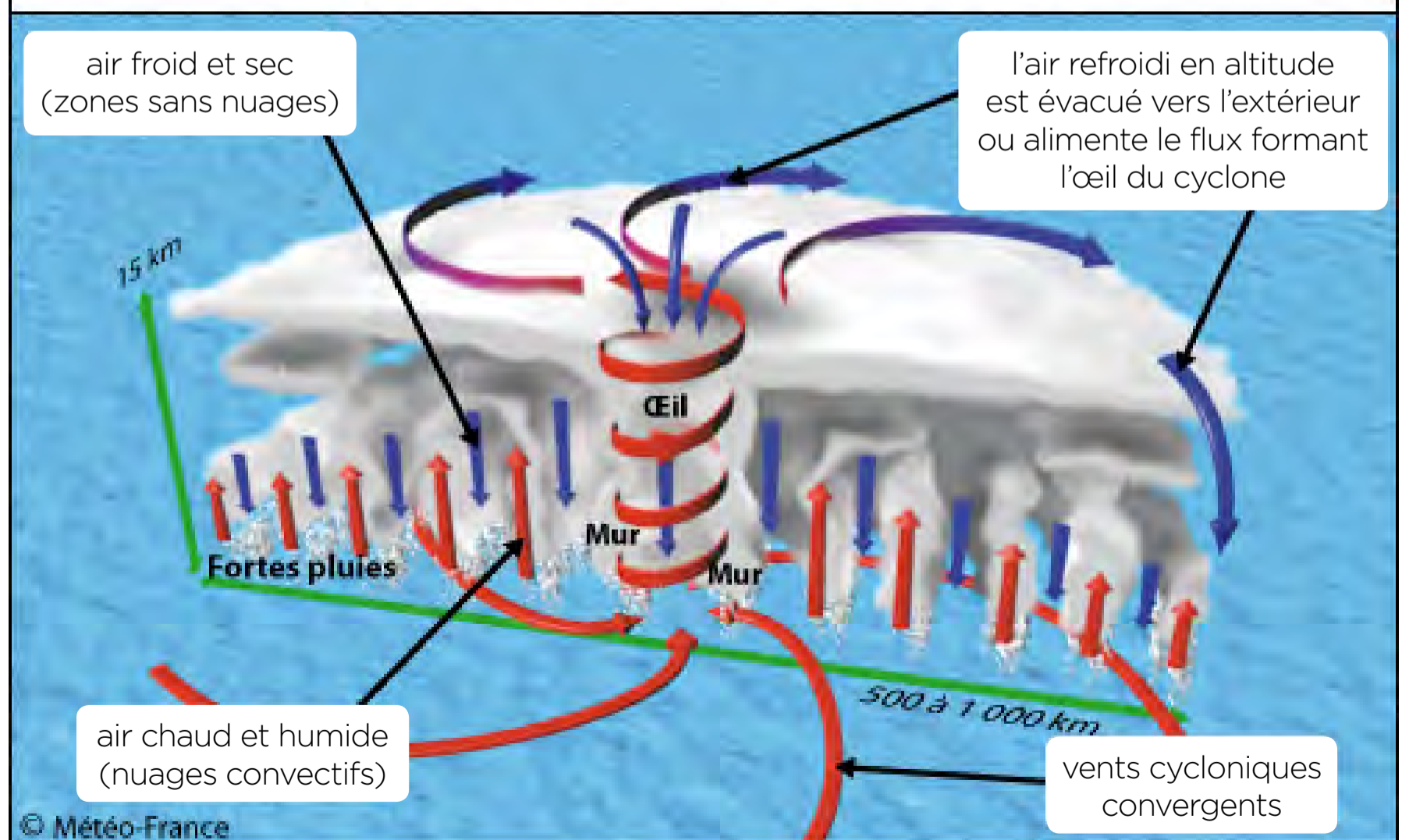
Dans l'hémisphère Nord les cyclones tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre et inversement dans l'hémisphère Sud.

Le centre du cyclone est appelé œil ; c'est une zone d'accalmie. Par contre, la zone autour est constituée de cumulonimbus dont le sommet atteint 12 à 15 km d'altitude. Ce «mur» de nuages produit les effets les plus dévastateurs : les vents y soufflent jusqu'à 300 km/h et les pluies y sont diluviennes.

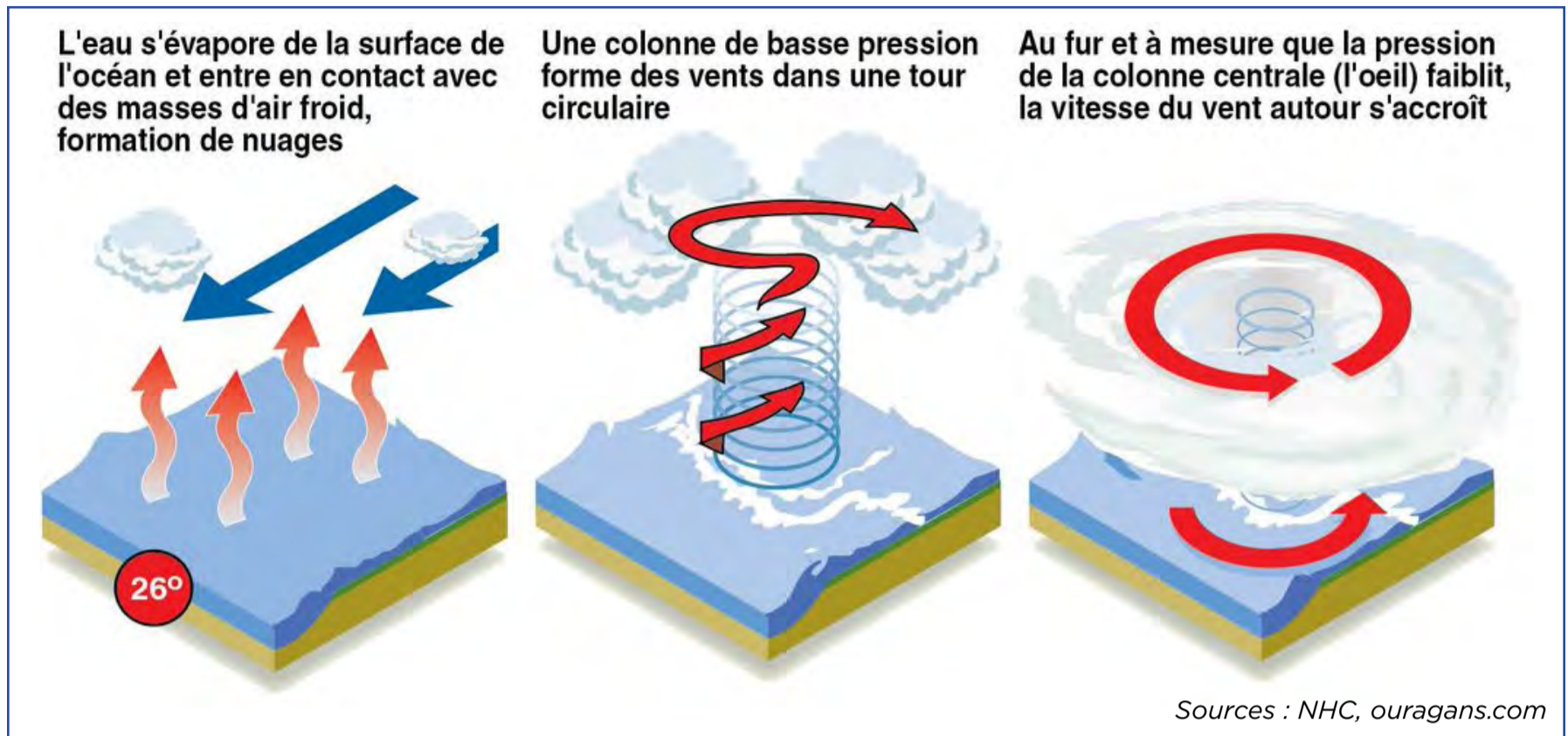
La différence entre ouragan, cyclone et typhon

D'un point météorologique, il n'y en a aucune. Il s'agit de différentes appellations selon la zone géographique. Ainsi, on emploie généralement le terme de cyclone dans l'océan Indien et le Pacifique Sud, d'ouragan dans l'Atlantique Nord, le Pacifique Nord-Est et celui de typhon en Asie et dans le Pacifique Nord-Ouest.

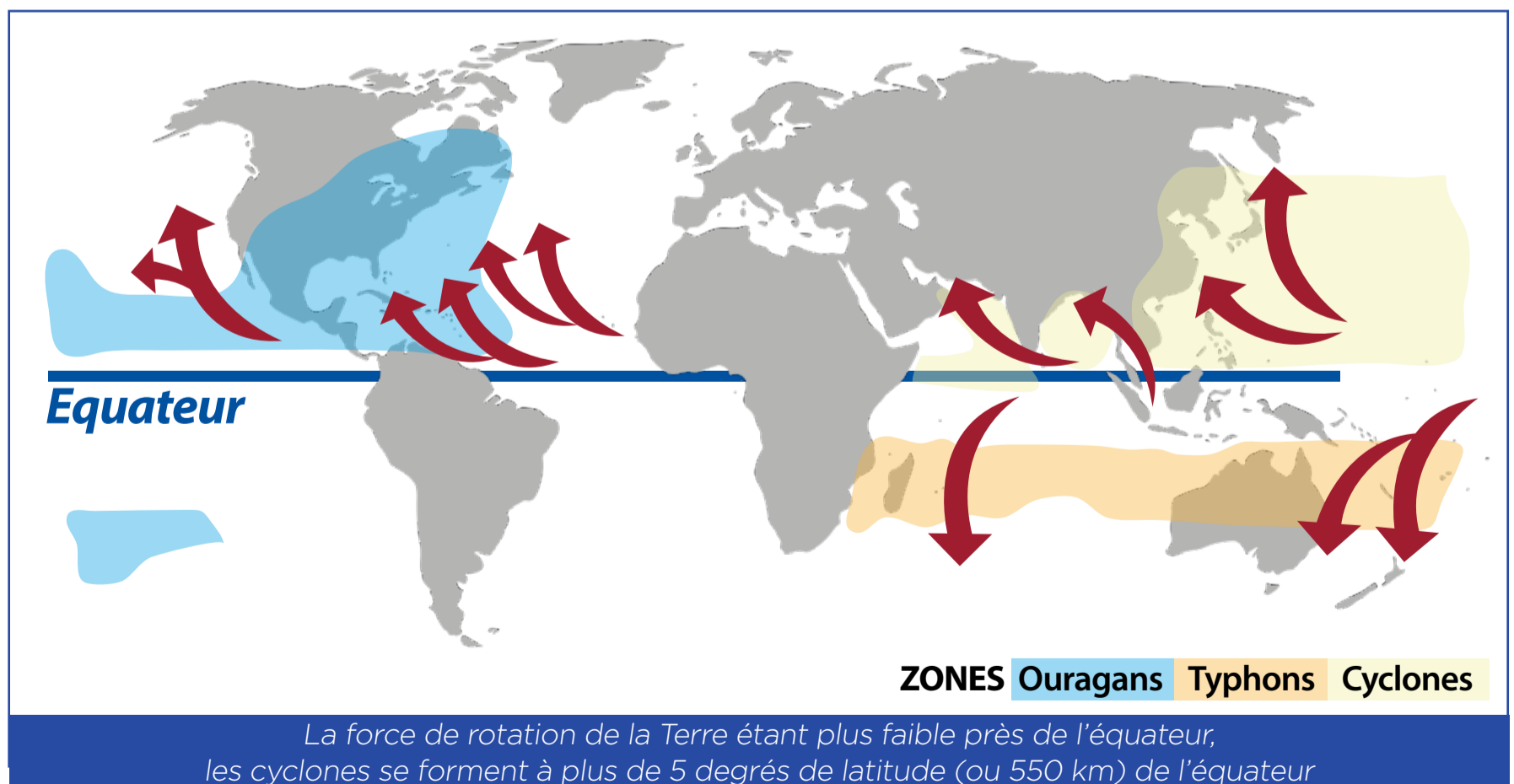
Coupe verticale d'un cyclone de l'hémisphère Nord



LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT D'UN CYCLONE :



- La température de l'océan est élevée dans les soixante premiers mètres, au minimum 26,5°C ce qui favorise une évaporation intense ainsi que des transferts d'humidité de l'océan vers l'atmosphère.
- La température atmosphérique doit diminuer rapidement avec l'altitude. L'air qui s'élève étant très humide, il génère une forte condensation lorsqu'il se refroidit en altitude, qui crée des gouttelettes d'eau.
- Le phénomène doit être suffisamment éloigné de l'Équateur pour prendre de l'ampleur ; trop près, la force de Coriolis est quasi nulle.



5 CLASSES SELON LA FORCE DES VENTS

Les cyclones sont classés en 5 catégories selon la force de leurs vents ou l'échelle de Saffir-Simpson.



CATÉGORIE 1

Vents de 119 à 153 km/h
Vagues 1,5 à 2 m
Dégâts mineurs à moyens.



CATÉGORIE 2

Vents de 154 à 177 km/h
Vagues 2 à 2,5 m
Gros dommages, arbres arrachés.



CATÉGORIE 3

Vents de 178 à 209 km/h
Vagues 2,5 à 4m
Graves dégâts aux constructions non-renforcées, toits arrachés.



CATÉGORIE 4

Vents de 210 à 249 km/h
Vagues 4 à 5,5 m
Graves dégâts sur la côte et à l'intérieur des terres.



CATÉGORIE 5

Vents de 250 km/h et plus
Vagues plus de 5 m
Phénomène rare et très dangereux.
Évacuation de la population.

La différence
entre dépression,
tempête et cyclone

On distingue ainsi
3 classes de phénomènes
cycloniques :

dépression tropicale
le vent est inférieur
à 63 km/h

tempête tropicale
le vent est entre
63 et 117 km/h

cyclone
le vent est au-delà
de 117 km/h

2020 : «UNE POSSIBILITÉ DE SAISON PLUS ACTIVE »

L'activité cyclonique 2020 est proche de la normale des années 1981-2010.

Arthur, le premier cyclone de cette saison 2020 dans l'Atlantique Nord est né le 16 mai. Soit quinze jours avant le début officiel de la saison.

Cela confirme-t-il les prévisions de certains scientifiques selon lesquelles cette saison serait «*extrêmement active*»? Non répond Météo France. «*Ce n'est pas rare de voir un cyclone un peu hybride, c'est-à-dire non engendré directement par une onde tropicale, naître à cette période. C'est déjà arrivé six fois dans les dix dernières années et cela ne préfigure en rien une activité cyclonique précoce ou intense sur nos territoires Antillais*», explique le service officiel de la météorologie et de la climatologie en France. Dans un communiqué daté du 18 mai, Météo France présente l'activité cyclonique 2020 «*proche de la normale des années 1981-2010 avec cependant une possibilité de saison plus active à surveiller dans la lignée des moyennes des 10 et 20 dernières années (2010-2019 et 2000-2019)*».

Dans un second communiqué actualisé le 8 juin avec les dernières prévisions, Météo France parle d'une «*activité cyclonique 2020 supérieure à la normale des années 1981-2010*».

Sont prévus 16 cyclones 5+/- 3) nommés dont 7- 8 ouragans (+/- 2). A titre comparatif, «*la moyenne des 20 dernières années était de 15 cyclones nommés et 7 ouragans*», souligne Météo France. En 2014, il y a seulement eu 8 cyclons nommés et 27 en 2005.

A retenir

■ Le cycle ENSO (El Niño ou La Niña) devrait rester en phase neutre avec cependant une tendance croissante vers La Niña durant la saison cyclonique 2020. En général, sur notre bassin cyclonique, les phases El Niño limitent l'activité cyclonique et les phases La Niña la renforcent. Cette année les prévisions d'ENSO prêchent donc pour une saison proche voire au-dessus des normales.

■ Les températures superficielles de l'Océan Atlantique se caractérisent par des anomalies froides aux latitudes moyennes, mais aussi des anomalies chaudes le long de la côte Est des USA et dans le Golfe du Mexique, ainsi que dans une moindre mesure sur l'ensemble des latitudes subtropicales et tropicales. En général ces conditions, si elles devaient se maintenir, sont associées à une saison cyclonique plus active que la normale.

(source : Météo France)

Rappel des corrélations habituelles

Phase El Nino = réduction de l'activité cyclonique.

Phase La Nina = activité cyclonique supérieure aux normales.

Phase neutre ou incertaine = prévisibilité faible.

LES PRÉVISIONNISTES ENCORE INCERTAINS

A la mi juin cette année, les prévisionnistes au niveau mondial sont encore indécis sur la possibilité d'un scénario La Nina (donc favorable à une saison active) ou neutre. «*Environ 50 % des prévisions des modèles dynamiques et statistiques disponibles, basées sur les conditions observées au milieu du printemps, prévoient que ces conditions neutres continueront durant la saison cyclonique 2020 et en particulier durant le pic de la saison d'août à octobre, 30 % prévoient une phase La Niña et 20 % une phase El Niño* », rapporte Météo France qui «*revoit désormais à la baisse la probabilité d'un La Niña*».

Depuis plusieurs mois, des anomalies froides des températures superficielles aux latitudes moyennes, ainsi que des anomalies chaudes du Gulf Stream le long de la cote Est des Etats-Unis, dans le Golfe du Mexique et dans une moindre mesure sur la plupart des latitudes subtropicales et tropicales, sont observées. «*On observe cependant*

une régression des anomalies chaudes dans le Nord de l'Atlantique tropical depuis le mois dernier», précise Météo France qui précise «*que ces conditions chaudes s'expliquent largement par un réchauffement généralisé depuis le milieu des années 1990 plutôt que par une anomalie spécifique à cette année* ».

A ce stade de la saison cyclonique, le centre européen (ECMWF) de prévision mise sur une activité cyclonique globalement proche de la moyenne sur l'Atlantique tropical, accrue sur la côte Est des Etats-Unis et réduite dans le centre du bassin. Quant aux autres centres, ils n'ont pas encore à la mi juin, actualisé leurs prévisions en fonction des dernières observations.

«*Les différents éléments d'analyse dont nous disposons pointent vers des scénarios contradictoires et donc une confiance réduite concernant l'activité cyclonique 2020*», résume Météo France.

Qui	Disponibilité	Nombre de cyclones nommés	Nombre d'Ouragans	Nombre d'Ouragans majeurs	A.C.E (indice activité global)
NOAA-CPC (USA)	21 mai 2020	16 ±3	8 ±2	4 ±2	159 ±64
CSU (USA : Gray / Klotzbach)	04 juin 2020	19 ±3	9 ±2	4 ±2	160 ±54
Tstorm Risk (UK)	28 mai 2020	17 ±0	8 ±2	3 ±0	135 ±26
UK Met Office	20 mai 2020	13 ±4	7 ±2	3 ±1	110 ±44
ECMWF (Centre Européen) - SEAS5	05 juin 2020	14 ±3	5,5 ±2,5		96 ±36

Prévision des différents centres

COMMENT SONT DÉFINIS LES NOMS DES TEMPÊTES ET CYCLONES ?

Six listes de noms sont établies et comprennent chacune 21 prénoms de A à W, les lettres Q et U ne sont pas employées par manque de prénoms. Ces listes sont reprises cycliquement tous les six ans, la liste de 2019 était celle de 2013, celle de 2020 est donc celle de 2014. A quelques noms près.

En effet, *«si un cyclone a engendré de nombreuses victimes et/ou provoqué d'importants dégâts, son prénom est retiré de la liste par le Comité des Ouragans de la Région. Il est alors remplacé par un autre du même genre, débutant par la même lettre et si possible de la même origine linguistique (anglophone, hispanophone, francophone)»*, explique Météo France. C'est ainsi qu'on ne retrouvera plus les prénoms David, Gilbert, Hugo, Irma, Katrina, Luis, Maria, Lenny, Sandy ou Dean.

«Dans la liste 2018, le prénom Sandy, cyclone meurtrier surnommé Frankenstorm par les médias américains, qui avait causé de nombreuses victimes et d'énormes dégâts aux Etats-Unis fin octobre 2012, a été remplacé par Sara. Plus récemment, lors du Comité des Ouragans qui s'est tenu en Martinique en avril 2018, les prénoms Harvey, Irma, Maria et Nate ont été remplacés respectivement par Harold, Idalia, Margot et Nigel dans la liste de 2023», ajoute Météo France.

A noter

On retrouve cette année deux noms de phénomènes qui avaient touché Saint-Martin, Omar en 2008 et Gonzalo en 2014.

La liste des noms 2020

Arthur, Bertha, Cristobal, Dolly, Edouard, Fay, Gonzalo, Hanna, Isaias, Josephine, Kyle, Laura, Marco, Nana, Omar, Paulette, Rene, Sally, Teddy, Vicky, Wilfred.

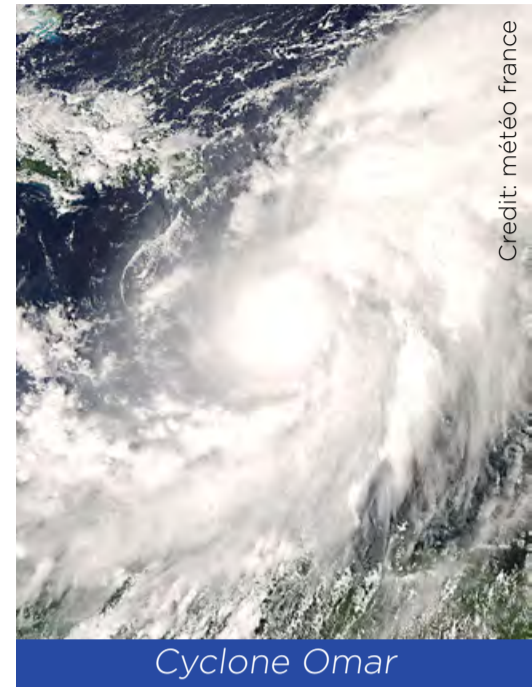
OMAR A TOUCHÉ SAINT-MARTIN EN OCTOBRE 2008

Parmi la liste des noms de cyclones cette année reviennent Omar et Gonzalo, deux phénomènes qui ont déjà touché Saint-Martin. Retour sur Omar.

Le 13 octobre au matin naît la dépression n°15 de l'année 2008 en pleine mer des Caraïbes, ce qui est inhabituel, les phénomènes cycloniques se formant en général au large des côtes africaines. Cette dépression est issue d'une zone perturbée ayant touché les îles antillaises durant les deux ou trois jours précédents. Elle va rapidement s'organiser pour devenir une tempête tropicale puis un ouragan en l'espace d'une quinzaine d'heures. Elle se déplace alors vers le Nord-Est en accélérant peu à peu.

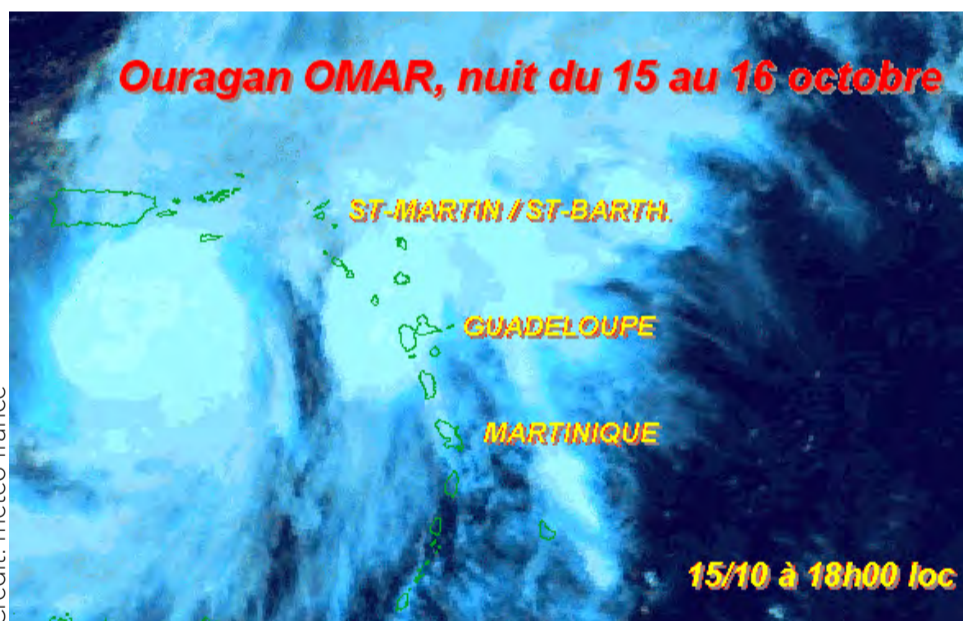
des sols en raison de fortes pluies enregistrées les quinze jours précédents. L'île de Saint-Martin passe en vigilance rouge deux jours plus tard, soit le 15 octobre à 11 heures lorsqu'Omar se situe à 300 km des îles du Nord. Le niveau violet est activé le 15 à 21 heures et sera levé le lendemain à 8 heures. Le retour au vert se fera le 16 octobre à 18 heures.

L'œil d'Omar est passé au plus près des îles du Nord entre 2h30 et 4h30 du matin, soit à 70/80 km environ à l'ouest de Saint-Martin. Ont été enregistrés par la station de Grand Case des vents de Sud-ouest soufflant en moyenne à 42 nœuds (78 km/h) et des rafales maximale de 54 nœuds (100 km/h). La station de Juliana a relevé des valeurs de 46 nœuds (83 km/h) avec des rafales à 66 nœuds (120 km/h). Il a en revanche beaucoup plu, entre 100 et 140 mm (115 mm relevés à Grand Case et 139 mm à Juliana), les dégâts ont été d'autant plus importants que les sols étaient déjà gorgés d'eau. Saint-Martin a été touchée par une houle de Sud-Ouest puis de Nord-Ouest et Nord. Au plus fort du passage du cyclone des creux supérieurs à 6 mètres ont été estimés.



Cyclone Omar

Credit: météo france



Credit: météo france

Omar est perçu comme une menace pour l'ensemble des îles situées au Nord des Petites Antilles ainsi que pour Porto Rico. Il va toucher les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans la nuit du 15 au 16 octobre alors qu'il passe de la catégorie 2 à 3 des ouragans.

La première vigilance, soit le niveau jaune, a été activée le 13 octobre à 13 heures dans un contexte de saturation

GONZALO A TOUCHÉ SAINT-MARTIN EN OCTOBRE 2014

Gonzalo s'est renforcé juste quelques heures avant de toucher Saint-Martin. Il était de catégorie 1. C'était le lundi 13 octobre 2014.

En 2014, neuf phénomènes cycloniques ont été enregistrés. Huit ont été nommés, parmi lesquels Gonzalo. A Saint-Martin, il a surtout occasionné des dégâts matériels sur le littoral et endommagé plusieurs dizaines de bateaux, en raison d'un manque de préparation et d'anticipation de la population. Le dernier gros cyclone qui avait touché Saint-Martin était Omar en 2008.

Gonzalo a évolué en dépression puis en tempête tropicale et ne s'était renforcé

pour devenir un cyclone, que quelques heures avant son passage sur Saint-Martin, prenant ainsi un certain nombre de personnes de court.

Dans la matinée du lundi 13 octobre, son centre est passé à 75 km

au Nord-Est de la Guadeloupe avant de se décaler vers Antigua, puis vers Saint-Barthélemy et Saint-Martin en se renforçant. Tôt lundi matin, les autorités ont annoncé qu'elles allaient déclencher le niveau d'alerte rouge en milieu de journée ; Gonzalo devant passer dans l'après-midi du lundi.

Il a été classé ouragan de catégorie 1 par le National Hurricane Center (NHC) le 13 octobre vers 17h alors que son œil était centré sur Saint-Barthélemy. Les vents les plus violents associés à Gonzalo ont touché les îles du Nord entre 15h et 20h. *«Gonzalo s'est caractérisé par un renforcement très rapide lors de sa trajectoire entre Antigua et Saint-Barthélemy. Les vents maximaux se sont intensifiés de 45 nœuds en 24 heures, soit entre le moment où il a abordé l'est*

de la Guadeloupe et celui où il est passé sur Saint-Martin», explique Météo France.

À Saint-Martin, le vent d'Est est devenu violent vers 15h pour atteindre 122 km/h en rafales, puis il s'est orienté au Nord-Ouest. La plus forte rafale enregistrée a at-

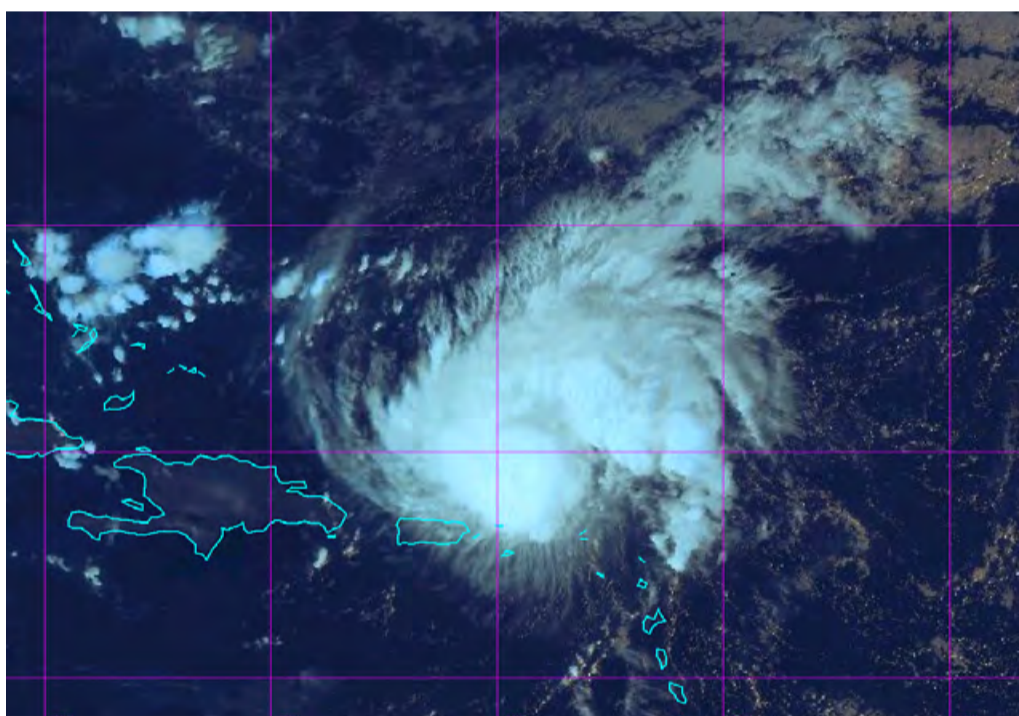


Image colorée du 14 octobre à 11UTC montrant l'ouragan de catégorie 2 GONZALO quittant les îles du Nord de l'arc antillais en direction des Bermudes. Il deviendra ouragan majeur quelques heures plus tard.

teint 151 km/h peu avant 19h (la vitesse moyenne associée étant de 88 km/h). Deux jours plus tard, Gonzalo se situait à environ 1100 km au Sud des Bermudes avec des vents soufflant à 205 km/h avec des rafales à 250 km/h. Il a été répertorié ouragan de catégorie 4, le second de la saison 2014.

(source : Météo France)

BILAN SAISON 2019

IL S'AGISSAIT D'UNE SAISON ACTIVE MAIS L'ÎLE DE SAINT-MARTIN A ÉTÉ ÉPARGNÉE.

Météo France résume la précédente saison cyclonique ainsi : « *encore une saison plus active que la moyenne* ». Il s'agit en effet de la quatrième saison consécutive avec une activité au-dessus des normales et des moyennes récentes, « *ce qui n'était pas arrivé depuis la période 1998-2001* », commentent les prévisionnistes français.

18 cyclones ont été baptisés (pour une normale de 12), soit 12 tempêtes, 6 ouragans dont 3 majeurs (Dorian, Humberto et Lorenzo).

Seules 2 tempêtes tropicales d'intensité modérée ont traversé les Petites Antilles : Dorian (26-28 août) et Karen (21-25 septembre) mais aucun n'a touché Saint-Martin.

«*Deux autres cyclones ont circulé au Nord de l'arc Antillais. L'ouragan Jerry, dont la seule conséquence a été une longue houle de Nord-Nord-Est modérée, et la tempête tropicale Sébastien, qui est née à l'Est des îles du Nord, très tardivement dans la saison. C'est seulement la deuxième fois en 60 ans qu'un cyclone est à proximité de l'arc Antillais après la mi-novembre, l'autre fut le catastrophique ouragan Lenny en 1999*», rappelle Météo France.

L'ouragan qui a marqué la saison 2019 est Dorian qui est resté plusieurs jours en catégorie 5 sur l'archipel des Bahamas.



LA FORCE DE DORIAN COMPARÉE À CELLE D'IRMA

Dorian est un ouragan de catégorie 5 qui s'est renforcé à mesure qu'il a touché les îles Abacos aux Bahamas dimanche 1er septembre.

Dimanche à 9h, la vitesse des vents atteignait les 280 km/h, à 11h les 285 km/h et à 12h45, la vitesse reportée était de 295 km/h avec une rafale à 354km/h observée à Elbow Cay, soit une vitesse similaire indiquée par le National hurricane center de Miami (NHC) durant tout le passage d'Irma sur Saint-Martin et sur les îles voisines.

La pression minimale d'Irma était de 918 hPa, sensiblement identique à celle de Dorian à l'approche des Bahamas (922 hPa). Au-dessus des premières îles, la pression de Dorian est tombée à 913 hPa, puis à 911 hPa en milieu de journée.

Irma se déplaçait deux fois plus vite que Dorian : 26 km/h contre 11 ou 13 km/h pour Dorian sur les Bahamas. Pour rappel celle de Luis en 1995 était de l'ordre de 15 km/h sur Saint-Martin.

Pour Irma, le NHC prévoyait une élévation du niveau de la mer de 7 à 11 pieds, entre 2 et 3,3 mètres, sur le nord des Petites Antilles ; pour Dorian, il envisageait à 9h une élévation de 15 à 20 pieds, soit entre 4,5 et 6 mètres, à 11h, une élévation comprise entre 18 et 23 pieds.

A l'intérieur de Dorian le dimanche à 9 heures soit à son arrivée sur les terres, les vents d'ouragan (les plus forts) s'étendaient jusqu'à 45 km depuis l'œil, les vents de tempête tropicale sur un rayon de 165 km. Deux heures plus tard, les vents d'ouragan s'étendaient sur 75 km et ceux de tempête tropicale sur 220 km. Lorsqu'Irma est passé sur Saint-Martin, les vents d'ouragan s'étendaient jusqu'à 85 km depuis l'œil, ceux de tempête tropicale sur un rayon de 280 km. Irma avait un rayon de 325 km.

L'ouragan Dorian qui se dirige vers la Floride, atteint les Bahamas le 1^{er} septembre à 14h11 UTC. Amélioration des données GOES-16 sur les couleurs naturelles grâce à l'outil SLIDER de RAMMB / CIRA, traité par Pierre Markuse.





LES MESURES

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

SE PRÉPARER, C'EST AUSSI ANTICIPER

🌀 PAGES 15-16

COMMENT LES PROFESSIONNELS
DOIVENT SE PRÉPARER

🌀 PAGES 17-18-19

QUAND DEVONS-NOUS ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

🌀 PAGE 20

RECEVOIR LES ALERTES PAR SMS

🌀 PAGE 21

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

🌀 PAGES 22-23

LES ABRIS CYCLONIQUES
+ LISTE DES ABRIS
+ CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRI SÛR

🌀 PAGES 24-25-26

PROJET DE LOI RISQUES NATURELS

🌀 PAGES 27-28

LES SÉNATEURS ONT PUBLIÉ DEUX RAPPORTS
SUR LES RISQUES NATURELS MAJEURS

🌀 PAGE 29

C'est la saison cyclonique :

*N'attendez pas le dernier moment
pour vous équiper !*

GROUPE ÉLECTROGÈNES

de 5 à 1200 Kw

Les meilleures marques
du marché à prix compétitifs

Courts délais de livraison

Entreprise de SAINT MARTIN
à votre service depuis plus
de 10 ans avec des techniciens
expérimentés et un large magasin
de pièces détachées

Contrats de maintenance
sur mesure

Dépannages et assistance
24/24h - 7/7j



**Installés
«clés en main»**

Caraiibes Diesel Services

**contactez
nous!**

MECANIQUE NAVAL • PIÈCES DÉTACHÉES • LUBRIFIANTS

À CÔTÉ DU PONT DE SANDY GROUND (+590) 590 870 373

DISTRIBUTEUR OFFICIEL
POUR SAINT-MARTIN
ET SINT MAARTEN

VOLVO

CAT
Marine Power

NORTHERN LIGHTS

**site
CLIQUEZ ICI
internet**

SE PRÉPARER, C'EST AUSSI ANTICIPER

Etre prêt pour l'arrivée d'un cyclone ne signifie pas uniquement avoir mis en sécurité sa maison quelques heures plus tôt.

A quelques heures de l'arrivée d'un cyclone, il est recommandé de mettre en sécurité sa maison, par exemple de retirer la parabole du toit, de poser des planches de bois ou de métal sur les ouvertures de son habitation, de ranger tout objet pouvant devenir un projectile, etc. Certaines tâches ne peuvent en effet être accomplies qu'à quelques heures de l'arrivée d'un phénomène. En revanche, un nombre certain d'actions peut aussi être anticipé. Voire doit être anticipé.

Parmi les comportements à adopter le plus tôt possible, ceux de constituer un stock alimentaire, l'achat des matériaux pour sécuriser

la maison, l'entretien de son jardin, etc.

L'intérêt d'anticiper est double. D'une part cela permet aux citoyens de moins paniquer et de s'affoler à l'annonce de la première vigilance, d'autre part cela permet aux supermarchés, magasins de bricolage et autres de gérer les stocks de marchandises.

Enfin, il convient d'élaguer régulièrement ses arbres et d'évacuer régulièrement ses déchets pour ne pas être débordés au dernier moment.

Rôle clé des citoyens

- Le nettoyage des propriétés
- La mise en sécurité de la famille
- Les réserves à constituer en suivant scrupuleusement les listes d'urgence
- L'organisation avec la famille et les amis en cas de phénomène





instructions in English [click here](#)



Nettoyez, sécuriser les abords de la maison, de votre jardin, élaguez les arbres situés à proximité.



Évacuez les gros encombrants (tôles, planches, ferraille) qui pourraient devenir des projectiles dangereux lors de vents forts.

Vérifiez et si besoin consolidez la toiture de votre maison, l'accrochage des tôles (remplacer ou ajouter des vis tous les 50 cm).



Vérifier les volets en absence desquels prévoyez des protections de contreplaqué pour protéger vos fenêtres et baies vitrées.

Consolidez la maison au niveau de ses issues (portes, fenêtres).



Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chenaux, gouttières).

Si vous vivez dans une zone inondable, veillez à préparer à l'avance un système de protection qui permettra d'atténuer la pénétration de l'eau dans votre habitation (plaques en métal, sacs de sable, silicone).

Désignez une pièce sûre, sans fenêtre ou porte qui donne sur l'extérieur au cas où votre maison venait à être fragilisée.



Organisez le cas échéant votre évacuation. Choisissez la maison d'un ami ou d'un membre de votre famille et parlez-lui en dès maintenant.



Constituez et stockez, en lieu sûr, une réserve alimentaire suffisante et de longue conservation : riz, conserves, sucre, huile, biscuits... de la nourriture pour les animaux et le bébé.



Vérifiez vos assurances (habitation, voiture...).



Prévoyez une réserve d'eau potable pour la famille pour plusieurs jours (au moins 10 litres par personne).



Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et outils susceptibles d'être utilisés après un cyclone : hache, scie, clous, marteaux, bâches, contreplaqués...



Prévoyez un poste de radio, des lampes électriques avec une réserve de piles voire même un groupe électrogène avec une petite réserve de carburant.



Disposez d'une trousse de premier secours : pansements, désinfectant, coton hydrophile, compresses, sparadrap... et vos médicaments si vous suivez un traitement médical.

Se préparer, c'est se protéger !

Assurez-vous que vous et votre entourage connaissez bien les consignes de sécurité.

COMMENT LES PROFESSIONNELS DOIVENT SE PRÉPARER

LA COLLECTIVITÉ RAPPELLE LES PRINCIPALES CONSIGNES À SUIVRE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Avis aux hôteliers, syndics de copropriétés

La Collectivité de Saint-Martin fait appel à leur professionnalisme et leur demande de bien vouloir engager les travaux d'élagage et de coupe des végétaux en prévision d'un phénomène cyclonique. Il leur incombe de prendre toutes les mesures nécessaires avec leurs prestataires de services pour évacuer les déchets verts, encombrants et tous déchets pouvant être dangereux en cas de vents forts vers l'éco-site de Grandes Cayes.

Déchets verts, gravats, encombrants et autres détritiques déposés à proximité des abris poubelles ou en bordure de route pourraient représenter un danger pour la population.

Il est fait appel au civisme et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre de ce nettoyage.

Pour rappel

Les dépôts sauvages de déchets ménagers, d'encombrants et de déchets verts sont interdits par la loi (*article L. 541-3 du code de l'environnement*) et la Brigade de l'environnement est en charge de la lutte contre les incivilités : affichages sauvages, dépôts sauvages, nuisances sonores, insalubrité.

[> Retour au sommaire](#)

Avis aux professionnels du BTP

Il est demandé en prévision d'un événement cyclonique de sécuriser tous vos chantiers (grue, conteneurs, matériels divers). Les déchets des artisans (déchets venant de chantiers tels que les gravats, carrelages, climatiseurs usagés, pots de peintures vides, etc.), des commerçants (cartons, emballages divers, etc.), doivent être impérativement évacués par les entreprises vers l'éco-site de Grandes Cayes. Selon le niveau de vigilance, il pourra être demandé de démonter certains équipements (grues, etc.)

Avis aux gérants de garages et mécaniciens

En ce début de saison cyclonique, des mesures d'hygiène et de sécurité s'imposent. Le Comité d'Organisation des secours rappellent aux garagistes, mécaniciens, tôliers, que l'enlèvement aux environs de leur établissement de tous déchets métalliques pouvant être dangereusement mortels, en cas de vents forts, est un geste essentiel.

Ces mesures préventives doivent être prises dès les premières phases de vigilance dans l'éventualité du passage d'un phénomène cyclonique.

Il est fait appel au civisme et au sens des responsabilités de toutes les personnes concernées par la mise en œuvre de ce nettoyage.

Avis aux gérants de stations-service

Il est porté à l'attention des propriétaires et gérants de stations-service que dès la phase de vigilance rouge, il leur appartient de procéder à la fermeture de leur établissement et à la mise hors service de tout distributeur automatique de carburants.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, la vente d'essence en jerricane doit être limitée et ne pas dépasser les 10 litres. La sécurité publique ainsi que l'organisation du Plan Territorial de Sauvegarde relèvent de la coopération et bonne volonté de tous. La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre compréhension.

Avis aux agences immobilières

La Collectivité de Saint-Martin fait appel à leur professionnalisme et leur demande de bien vouloir l'aider à faire respecter la propreté de l'île. Les agences qui assurent le syndic de copropriétés, doivent faire évacuer les déchets issus de leurs activités jusqu'à l'éco-site de Grandes-Cayes Cul de Sac.

En aucun cas, la Collectivité n'intervient à l'intérieur des lotissements pour la collecte de ce type de déchets. En cas de gros dégâts causés par un mauvais temps engendrant ainsi de très grandes quantités de déchets verts ou autres, merci de faire parvenir à nos services, dans les plus brefs délais, un plan définissant un périmètre de dépôt situé à proximité du domaine public pour entreposer les déchets qui pourraient être enlevés par la Collectivité.

CONTACTS ET HORAIRES

Ecosite : 05 90 87 25 47

Du lundi au vendredi : 06h-16h

Samedi : 06h00-12h00.

Déchèterie : 05 90 87 79 48

Du lundi au samedi de 10h à

18h. (Sites gratuits pour les particuliers).

Service environnement de la

Collectivité : 05 90 52 27 30

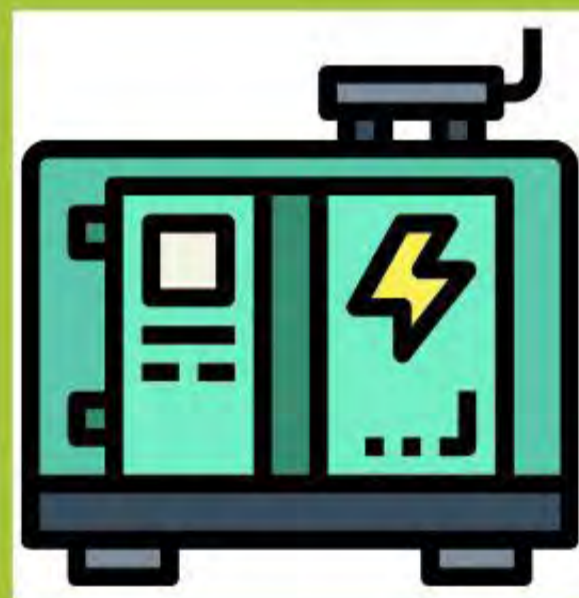
Du lundi au vendredi de 8h à 15h

Avant la saison cyclonique, ces précautions peuvent aider à préparer votre petite entreprise

Sauvegardez les données et assurez-vous que vous pouvez accéder à distance aux fichiers importants. Mettez ces systèmes en place maintenant au cas où vos ordinateurs sur place ou vos fichiers papier seraient endommagés ou autrement inaccessibles pendant une tempête.



Mettre en œuvre un système d'alimentation électrique de secours. Un générateur de secours vous permettra de garder les systèmes essentiels en ligne pendant une tempête. Cela vous aidera également à redémarrer votre entreprise plus tôt après le passage de la tempête.



Établir un plan de communication d'urgence. Assurez-vous de disposer des coordonnées à jour de tous vos partenaires, y compris les clients, les employés et les fournisseurs.



QUAND DEVONS-NOUS ARRÊTER DE TRAVAILLER ?

Rester chez soi en cas de cyclone est une évidence. Serez-vous payé ? Que dit la loi ? Éléments de réponse.

Le salarié qui est dans l'impossibilité de se rendre au travail ou d'arriver à l'heure en raison d'une intempérie ne peut pas être sanctionné par son employeur. C'est le cas par exemple en cas d'impraticabilité des routes suite à des inondations. On parle alors de force majeure. Toutefois le salarié doit le prouver et être de bonne foi. Il doit montrer qu'il n'avait aucun moyen pour venir travailler (pas de transport en commun, etc.). De même, s'il ne peut faire garder son enfant et que les écoles sont fermées, il peut rester chez lui. Par contre il est tenu d'en informer son employeur.

L'employeur n'est pas obligé de rémunérer le temps d'absence du salarié qui n'a pas pu venir travailler dans les conditions citées précédemment, sauf convention ou accord collectif plus favorable. Il est aussi possible pour le salarié de poser un jour de congé.

À l'approche du cyclone, la mesure sera donnée par la préfecture de rentrer chez soi (vigilance rouge). Les employeurs doivent alors libérer leurs salariés afin que ceux-ci soient chez eux au moment du passage en vigilance violette (confinement).

Pour compenser les heures non travaillées, le salarié pourra poser un jour de congé ou, selon le code de travail récupérer ces heures.

Au lendemain du cyclone, si un salarié décide de rester chez lui pour nettoyer sa maison, il devra prendre des congés.

CONGÉ CATASTROPHE NATURELLE

Un salarié peut décider de se mettre en congé pour aider les autres, c'est ce que l'on appelle un congé catastrophe naturelle. Ce type de congé a pour objet de participer aux activités d'organismes apportant une aide aux victimes de catastrophes naturelles. Il n'a pas pour but de remettre en état son habitation ou celle de voisin.

En l'absence de convention collective ou d'accord collectif, ou de convention ou accord de branche, la durée maximale du congé est de 20 jours par an.

La durée du congé ne peut pas être imputée sur la durée du congé payé annuel. L'employeur peut refuser d'accorder le congé pour catastrophe naturelle s'il estime qu'il sera préjudiciable à la bonne marche de son entreprise.

A savoir

Pour les salariés du BTP, le code du travail prévoit des dispositions particulières en cas d'intempéries.

L'arrêt du travail en cas d'intempéries est décidé par l'entrepreneur ou par son représentant sur le chantier après consultation des délégués du personnel. Le code du travail indique aussi que des indemnités doivent être versées au salarié.

RECEVOIR LES ALERTES PAR SMS

Les citoyens doivent s'inscrire pour recevoir les messages.

Mi 2018 la Collectivité a créé un nouveau système d'alerte via SMS. En cas d'événement majeur, la COM envoie aux personnes un message d'alerte et les consignes à suivre.

Conformément à la loi, c'est au citoyen de faire la démarche d'inscription. Il doit ainsi remplir le formulaire en ligne sur le site de la COM (nom, prénom, numéro de téléphone) et ne pas oublier de cocher la case autorisant la COM à lui envoyer un message sur son téléphone portable.

Les services de la collectivité ont testé le dispositif en juin en 2019.

A noter par ailleurs, que la préfecture a aussi mis en place une alerte SMS afin d'envoyer des messages aux collectivités, à l'ensemble des institutionnels et des acteurs du territoire ; la population n'est en revanche pas destinataire.

[Cliquez ici pour s'inscrire.](#)

Alerte physique

Le territoire a été réparti en secteurs, avec des responsables de l'alerte dans ces zones via des patrouilles de véhicules : gendarme, police aux frontières, police territoriale ainsi que l'usage de mégaphones et des messages d'alerte préenregistrés en français, anglais, espagnol et créole haïtien.

Les infos aussi disponibles sur l'application **My Saint Martin**

Il est aussi possible de retrouver toutes les informations et alertes sur l'application de la collectivité de Saint-Martin, My Saint Martin. L'application est téléchargeable sur Android et Apple.



LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

Connaissez-vous les différentes phases ?



JAUNE

Soyez attentifs

Dangers imprécis ou effet limités

Phase vigilance

ORANGE

Préparez-vous

Danger plausible effet modérés

Phase Pré-Alerte

24 à 36h avant vents forts

ROUGE

Protégez-vous

Danger probable effets importants

Alerte

6 à 12h avant vents forts

déconseillé de sortir

VIOLET

Confinez-vous

Danger certain effets majeur

CONFINEMENT

INTERDICTION de sortir

GRIS

Restez prudent

Dangers écarté ou atténué

Phase de secours

levée de confinement

NIVEAU « JAUNE »

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène.
- Vérifier les réserves alimentaires et matérielles (bougies, radio, piles, médicaments...).
- Eviter d'entreprendre de longues randonnées en montagne ou à proximité des cours d'eau.
- Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière.

NIVEAU « ORANGE »

- Ecouter les bulletins météo et les consignes diffusées.
- Préparer et consolider les habitations.
- Protéger les embarcations nautiques.
- Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, échafaudages...).
- Démonter les antennes de télévision et enlever autour de la maison toutes installations susceptibles d'être emportées.

NIVEAU « ROUGE »

- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités.
- REJOINDRE VOTRE HABITATION OU UN ABRI SÛR.
- Eviter tous déplacements.
- Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile.
- Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues.
- Rentrer les animaux.

NIVEAU « VIOLET »

- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri et NE SORTIR SOUS AUCUN PRÉTEXTE .
- Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.
- Interdiction de circuler à pied ou en voiture.
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue.

NIVEAU « GRIS »

- Se tenir informé de la situation météo et des conséquences du passage du phénomène sur l'île.
- Rester prudent en sortant de l'endroit où vous étiez.
- Essayer d'établir un bilan des dégâts autour de votre habitation en restant très prudent
- Ne pas gêner les équipes de secours, et éviter les déplacements inutiles.
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique sauf URGENCE.

Pour en savoir plus

www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr

 [Préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin](#)

www.com-saint-martin.fr

www.meteo.gp



instructions in English [click here](#)

LES ABRIS CYCLONIQUES

1 500 PLACES DISPONIBLES DANS 7 ABRIS

La Collectivité a modifié l'an passé la liste des abris cycloniques en ne retenant que ceux qui sont situés dans une zone sans risque.

Tout comme l'année dernière, sept abris seront à la disposition de la population qui ne souhaite pas rester chez elle en cas de cyclone (voir la liste page suivante). Ils seront ouverts dès l'alerte rouge.

Depuis le passage d'Irma, l'école Aline Hanson à Sandy Ground n'est plus dans la liste car elle se trouve dans une zone à forts risques de submersion selon la nouvelle carte des aléas. Toutes les églises à Agrément, Colombier, Rambaud et Grand Case dont les structures ne sont pas fiables, ne sont, non plus, plus sur la liste des abris.

Par rapport à la liste de 2018, deux autres sites ont été supprimés également, il s'agit de l'ancienne gendarmerie à Mari-got et de l'école Marie-Amélie Leydet.

En 2019, le service de gestion des risques a identifié sept abris pour une capacité totale de 1 500 places. «*Chaque abri est sûr, fiable*», insiste Charlotte Terrac, la responsable du service. Après Irma, une étude avait été réalisée afin d'estimer les travaux de mise en sécurité à réaliser dans les abris existants. Quant aux nouveaux abris, ils ont été choisis en fonction de leur structure.

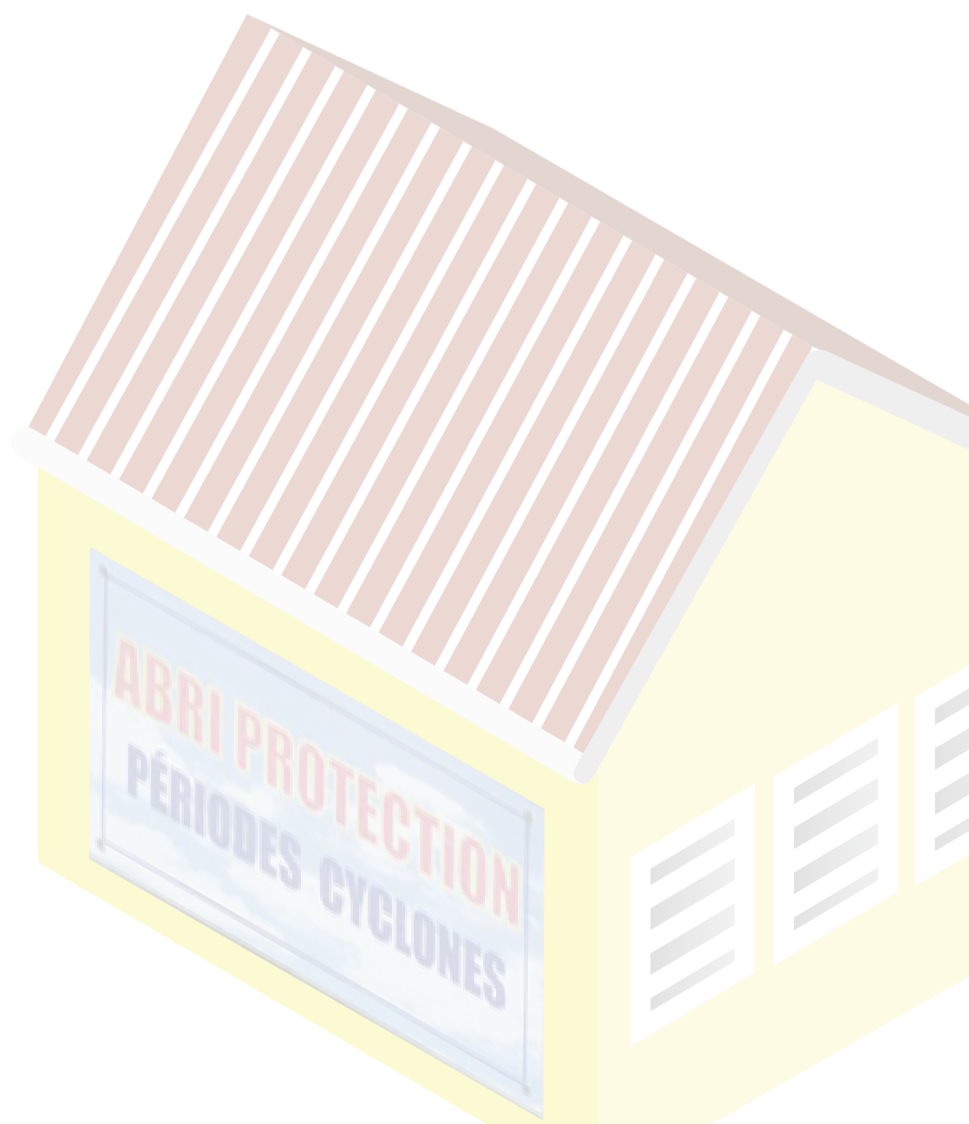
Ces abris disposent de groupes électrogènes, ce qui permettra qu'ils soient éclairés et que l'eau de leurs citernes puisse être pompée jusqu'aux robinets. Des lits de camp pliants seront disponibles pour

les personnes les plus fragiles et les abris disposeront d'eau, de denrées de subsistance, d'une radio, de lampes torches et d'une trousse de premier secours.

Les animaux domestiques seront acceptés à la condition qu'ils ne gênent pas les occupants.

A l'issue d'un marché public, la COM a retenu une entreprise qui assurera le transport des personnes souhaitant se rendre dans un abri. Des navettes et des rotations seront organisées.

Pour le passage de l'ouragan Irma, environ cinq cents personnes se sont rendues dans les différents abris que compte la Collectivité.

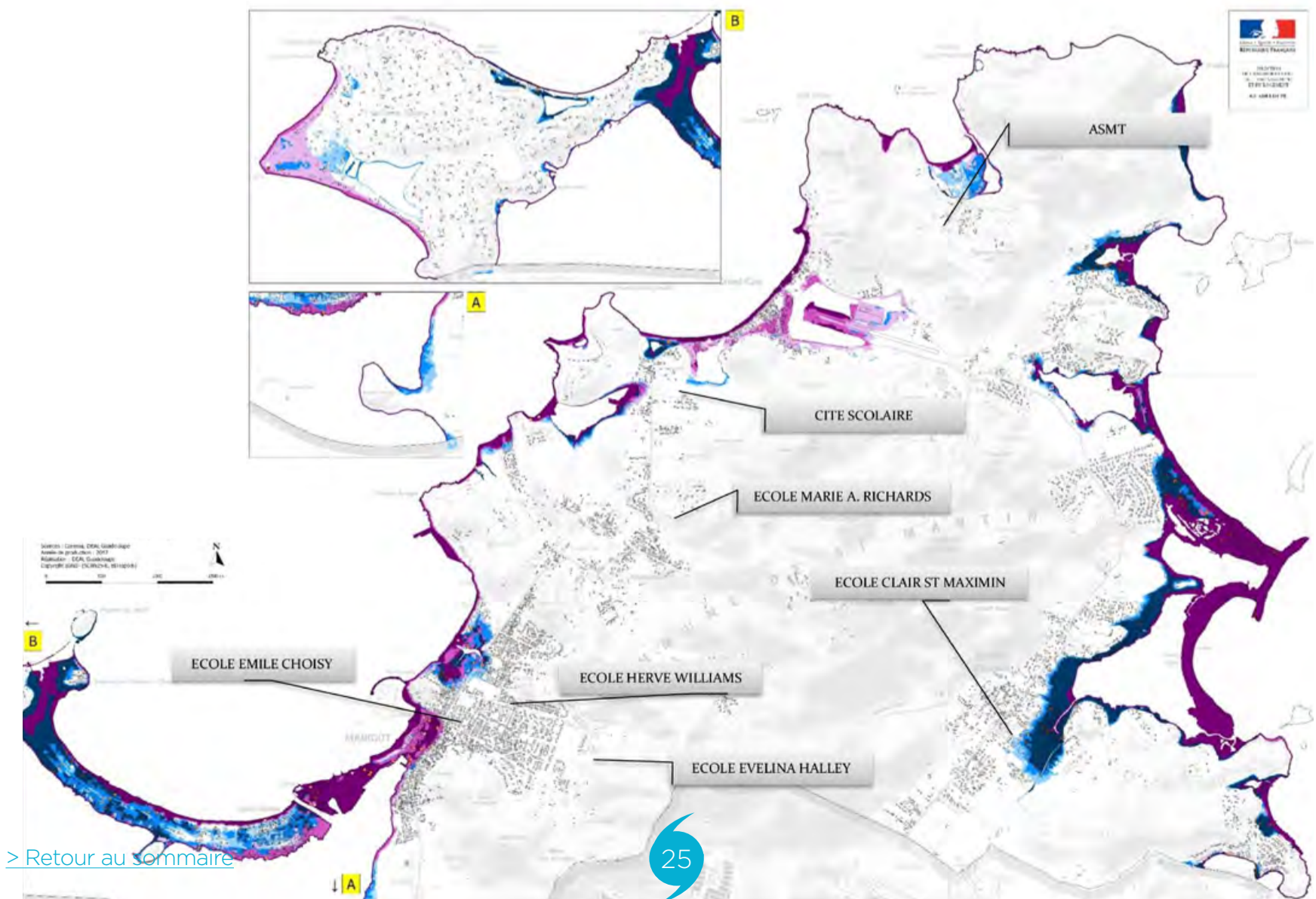




LA LISTE DES ABRIS CYCLONIQUES

En cas d'approche de cyclone, à l'annonce d'une **vigilance ROUGE**, rejoignez votre habitation ou l'abri le plus proche de chez vous.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL
SECTEUR DES TERRES BASSES À MORNE VALOIS 3 ABRIS	
Ecole Evelina Halley (Rue Jean-Luc Hamlet, Concordia)	210 personnes
Ecole Hervé Williams (Route du Spring, Concordia)	170 personnes
Ecole Emile Choisy (Rue Leopold Mingau, Concordia)	200 personnes
SECTEURS DE CRIPPLE GATE À RAMBAUD 1 ABRI	
Ecole Marie-Antoinette Richards (Rambaud)	100 personnes
SECTEURS DE LA SAVANNE À LA BAIE ORIENTALE 1 ABRI	
Cité scolaire (La Savane, Grand Case)	360 personnes
SECTEURS DE ANSE MARCEL À CUL DE SAC 1 ABRI	
ASMT (Privilège, Anse Marcel)	200 personnes
SECTEURS DE QUARTIER D'ORLÉANS À OYSTER POND 1 ABRI	
Ecole Clair Saint-Maximin (Rue Corossol, Quartier d'Orléans)	260 personnes



CONSIGNES D'UTILISATION D'UN ABRIS SÛR

Si vous prévoyez d'occuper un abri sûr vous devez :

Vous munir de quelques provisions telles que :

- briques de jus et/ou de lait
- pain, biscottes, biscuits
- barres énergétiques, barres de chocolat...

Vous munir de matériels utiles tels que :

- effets personnels (nécessaire de toilette, serviette, rechange, couverts...)
- draps ou couvertures
- une trousse de secours
- lampe de poche et transistor à piles

Penser à amener :

- vos pièces d'identité
- vos documents importants
- vos médicaments et la prescription en cas de traitement médical en cours
- votre carnet de santé et/ou de vaccination

Si vous avez des enfants en bas âge prévoir tout le nécessaire :

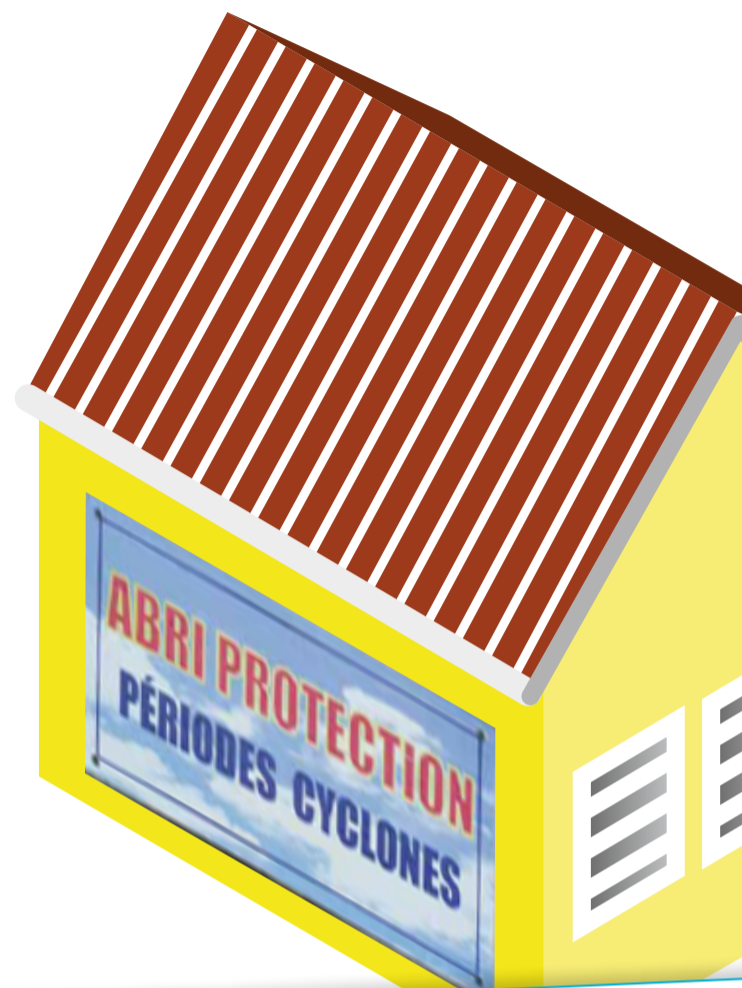
- alimentaire (lait, biberon, petits pots...)
- de confort (cuvette en plastique, produits de toilette, change...)
- médical (traitement en cours d'urgence)

Si vous suivez un traitement médical lourd ou si vous avez des problèmes de santé importants :

- vous rapprocher de votre médecin traitant ou de l'hôpital qui jugera de la conduite à tenir

Lorsque vous quittez votre domicile :

- prévenir vos voisins, famille et amis de votre destination
- sécuriser au mieux votre logement (couper l'électricité et le gaz, rentrer les objets mobiles...)



Attention

Dans un abri sûr :

- les règles de vie en société **sont de rigueur** (civisme, hygiène, convivialité, respect de l'autre)
- l'alcool et le tabac **sont interdits**
- l'usage de feu, d'armes ou d'objets tranchants est **à proscrire**
- le confinement **est obligatoire** et s'applique à tous
- les responsables désignés par la Collectivité sont les **seuls interlocuteurs** du Poste de Commandement
- la présence d'agents de Police Territoriale sera envisagée pour le bon ordre et la sécurité

PROJET DE LOI RISQUES NATURELS

IRMA INSPIRE UN PROJET DE LOI SUR LES RISQUES NATURELS MAJEURS EN OUTRE-MER

Le gouvernement veut notamment inscrire dans la loi certaines mesures prises par dérogation à Saint-Martin.

La reconstruction de Saint-Martin après le passage d'Irma a révélé un certain nombre de difficultés et contraintes principalement administratives, qui ont freiné les projets et le redémarrage des activités. Elle a aussi mis en lumière des failles dans le système législatif. Aussi le gouvernement veut-il rendre plus efficace la réglementation en cas de catastrophe naturelle et «accroître la résilience des territoires» outre-mer. Il prépare ainsi un projet de loi sur les risques naturels majeurs en outre-mer. Il s'agit d'y inscrire une grande partie des mesures qui ont été prises par dérogation par l'Etat après Irma à Saint-Martin, comme le recours à l'activité partielle durant un an au lieu de six mois, l'aménagement des procédures de licenciement, etc.

Le gouvernement souhaite aussi augmenter le taux de pénétration des assurances en outre-mer en adaptant l'offre et rendant les produits plus accessibles. Cela fait l'objet d'une mission confiée à l'inspection des finances et au conseil général du développement durable. La mission doit aussi identifier les facteurs de la non assurance en outre-mer.

Le projet de loi comprend 8 grandes mesures

- l'instauration de journées de prévention,
- l'adaptation de l'offre assurantielle et des modalités d'indemnisation,
- la promotion et l'intégration des mesures parasismiques et paracycloniques,
- la création d'une procédure instaurant un « état de calamité naturelle exceptionnelle,
- l'instauration d'une obligation pour les opérateurs de prévoir des équipements et compétence techniques pour rétablir à minima les réseaux,
- l'obligation de remise en état d'une copropriété après un aléa majeur,
- l'adaptation du droit du travail en cas d'événement exceptionnel,
- l'exonération de l'octroi de mer en cas d'aléa dû sur certains équipements.

Le gouvernement voudrait aussi garantir l'utilisation des indemnités à la reconstruction ; il a été constaté en effet qu'une partie n'a pas été utilisée à cette fin après Irma à Saint-Martin. Il suggère ainsi le recours à des arrêtés

municipaux de prescription de travaux ou à des arrêtés préfectoraux permettant dans certains cas de garantir l'utilisation des indemnités d'assurance à des fins de reconstruction.

Suite aux difficultés rencontrées au sein de certaines copropriétés de valider les travaux de reconstruction (absence de copropriétaires), le gouvernement

suggère par exemple un dispositif spécifique permettant d'imposer la convocation d'une assemblée générale dans un bref délai et d'abaisser le seuil de majorité requis pour voter la reconstruction de la résidence.

Chacune des propositions sont détaillées sur [le site de la préfecture de Guadeloupe](#).

INSTAURER DES JOURNÉES COLLECTIVES DE PRÉVENTION

Tel est le souhait de l'Etat qui le formule dans le cadre du projet de loi sur les risques naturels majeurs en outre-mer.

«Si l'on peut reconnaître des bonnes pratiques, elles ne sont pas suffisantes et récurrentes pour rendre les populations et les territoires davantage résilients face aux aléas. Il faut donc que les populations se préparent mieux à la gestion de crise et que les pouvoirs publics soient plus efficaces au moment de la crise et après», tel est le constat de l'Etat. Et d'admettre : la maîtrise et le développement de gestes salvateurs est désormais une nécessité pour l'ensemble de l'outre-mer.

Comme le Japon le fait depuis 1993, l'Etat aimerait «institutionnaliser » une culture du risque avec des journées de prévention et de sensibilisation.

Il s'agirait de former les fonctionnaires aux risques. *«Cette impulsion forte et exemplaire permettrait de créer un effet d'entraînement et de motivation pour l'ensemble des acteurs de la société no-*

tamment dans le monde de l'entreprise et créer une culture du risque partagée et pérenne dans les territoires».

Une offre de formation interministérielle pourrait ainsi être développée avec notamment la conception d'un kit commun de formation, la formation de formateurs pour les référents « risques majeurs » qui dispenseraient la formation/sensibilisation, la formation avant départ des agents de l'administration, la mise à disposition de fiches techniques « gestes d'urgence » (sur le modèle avion/incendie) qui seraient placées dans les bureaux et dans les couloirs, etc.

Les entreprises seraient aussi invitées à participer à de exercices de confinement ou d'évacuation selon les risques, à diffuser les outils de sensibilisation, à désigner des référents dits risques majeurs.

LES SÉNATEURS ONT PUBLIÉ DEUX RAPPORTS SUR LES RISQUES NATURELS MAJEURS

À la suite du passage de l'ouragan Irma en septembre 2017, la délégation sénatoriale aux outre-mer a souhaité conduire une étude sur les risques naturels majeurs outre-mer. Le sénateur de Saint-Martin, Guillaume Arnell, en a été désigné rapporteur.

Un premier rapport a été publié en août 2018. Il a porté sur la prévention des risques et la gestion de l'urgence. La nécessité de consolider les dispositifs de prévention et de renforcer les moyens de vigilance et d'alerte avait notamment été mise en exergue. Le second rapport a été publié fin 2019, et était consacré à la reconstruction post catastrophe, à l'accompagnement des populations et à la résilience des territoires. *«Des réserves sérieuses ont été émises sur le pilotage qui a été mené, jugé parfois contreproductif pour la conduite de la reconstruction. Les rapporteurs ont ainsi formulé des recommandations pour, dans de telles*

circonstances, favoriser une reconstruction efficace et durable», indique la délégation.

Au terme de cette mission qui a pris en compte tous les territoires d'outre-mer et leurs risques, la délégation a rédigé une centaine de préconisations destinées à l'ensemble des acteurs de la gestion des risques. *«Il appartient désormais au gouvernement de s'engager à définir, en concertation avec chacun des territoires, une politique ambitieuse et d'apporter à celle-ci les moyens institutionnels et financiers indispensables à sa mise en œuvre »*, confiait-elle en novembre 2019.

Téléchargez le **premier volet** : cliquez ici.
<https://www.senat.fr/rap/r17-688-1/r17-688-11.pdf>

Téléchargez le **second volet** : cliquez ici.
<https://www.senat.fr/rap/r19-122-1/r19-122-11.pdf>



EST-CE QUE MA MAISON EST EN SÉCURITÉ ?

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

LES PERSONNES VULNÉRABLES
DOIVENT SE FAIRE RECENSER

🌀 PAGE 32

QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT
DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

🌀 PAGE 33

C'EST LA SAISON CYCLONIQUE :
PENSEZ À ÉLAGUER VOS ARBRES !

🌀 PAGE 34

COMMENT ÊTRE SÛR QUE SES VOLETS
SOIENT GARANTIS ANTI-TEMPÊTE ?

🌀 PAGE 36

QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE ?

🌀 PAGES 37-38

QUE COUVRE MON ASSURANCE

🌀 PAGE 39

ISD

fabrication, pose et dépannage

VOLET

JALOUSIE SECURIT

PORTAIL

BAIE VITRÉE

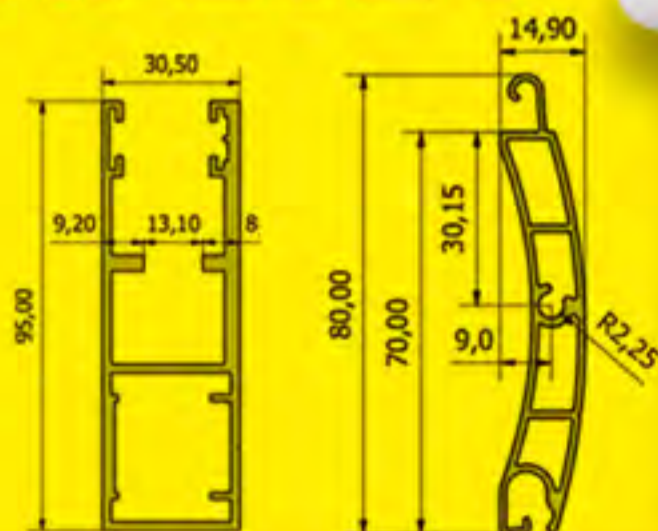
GARDE-CORPS



SYSTÈME DE VOLET ANTI-TEMPÊTE !

Testé en soufflerie
CATEGORIE 5 !

CSTB
le futur en construction



ALUMINCO
ALUMINIUM BUILDING SYSTEMS



Fabrication locale & pose dans la semaine



Rond-point Hope Estate (derrière La Pépinière)
0690 55 28 40 - 0690 39 52 69 - isd97150@gmail.com

LES PERSONNES VULNÉRABLES DOIVENT SE FAIRE RECENSER

ELLES DOIVENT CONTACTER LA COM

Dans le cadre de la préparation de la saison cyclonique, la Collectivité de Saint-Martin est tenue d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et isolées et des personnes à mobilité réduite ou handicapées, dont la finalité exclusive est de permettre une intervention ciblée auprès de ces personnes en cas de phénomène cyclonique.

Les personnes concernées doivent donc prendre contact avec les services de la COM pour être recensées.

Les personnes concernées sont :

- Les personnes de 60 ans et plus résidant seules,
- Les personnes reconnues inaptées au travail,
- Les personnes handicapées.

Les informations contenues dans le fichier sont relatives aux nom et prénom, à la date de naissance, à l'adresse et au numéro de téléphone.

La confidentialité des données est assurée par le secret professionnel qui lie les agents de la Collectivité désignés pour enregistrer et traiter ces données. La radiation de ce fichier se fait à tout moment sur simple demande.

L'inscription sur le fichier peut être faite par la personne concernée ou son représentant légal ou, éventuellement, par écrit.

COMMENT S'INSCRIRE

Contactez le [Pôle Solidarité et Familles](#) situé [5 rue Léopold Mingau à Marigot](#) (à côté du stade Vanterpool, dans le même bâtiment que Pôle Emploi)

Tel. 0590 87 61 99

QUE DOIS-JE FAIRE AU DÉBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE ?

Élaguez les branches d'arbres situées trop près de votre maison et pouvant céder à de fortes rafales de vent

Toutes vos toitures en tôles ondulées doivent être vérifiées et solidement fixées

Retirez vos antennes de télévision

Nettoyez vos gouttières et débouchez si nécessaire les tuyaux d'évacuation d'eau non protégés

Prévoyez la protection de vos baies vitrées par des panneaux de bois amovibles

Haubanez vos toitures et vos pergolas

Vérifiez et consolidez les grillages, rambardes, portails qui délimitent votre terrain

C'est la saison cyclonique : pensez à **élaguer vos arbres** !



**ELAGUER DES ARBRES
NÉCESSITE UNE FORMATION
ET UNE EXPÉRIENCE**

Sécuriser sa maison doit faire partie des priorités de la population en période cyclonique. Si cette mesure passe par le rangement de tout objet pouvant se transformer en projectile, elle passe aussi par l'entretien de son jardin.

LA MEILLEURE PRÉCAUTION : L'ÉLAGAGE DES ARBRES

Jardinia, présent sur l'île depuis plus de 30 ans, nous explique l'importance d'entretenir son jardin. Les branches qui volent peuvent causer des dommages à nos biens (habitation, véhicule...) ou à ceux de votre voisinage. Il est donc recommandé de tailler les arbres, surtout ceux qui sont proches des maisons et des câbles. Vous limiterez non seulement la prise au vent, mais vous empêcherez aussi aux feuilles de boucher les gouttières et favoriserez l'écoulement des eaux pluviales.

L'élagage permet également aux arbres d'être dans des conditions optimales pour supporter les vents et les pluies.

L'ÉLAGAGE, À RÉALISER SEUL OU AVEC UN PROFESSIONNEL ?

Si un particulier peu tailler un petit arbre, il est préférable qu'il fasse appel à un professionnel lorsqu'il s'agit d'un arbre de grande taille. Il faut alors non seulement être équipé du matériel adéquat, mais aussi appliquer certaines règles de sécurité.

L'élagage doit être fait de la meilleure façon possible, tant pour éviter tous dangers, mais aussi pour que l'arbre soit bien soigné. En effet, il faut tenir compte de sa variété, de son implantation ou encore de son âge. Mal taillé, un arbre peut développer des maladies ou le cas échéant mourir. De plus une taille régulière assurera sa vitalité et sa longévité.

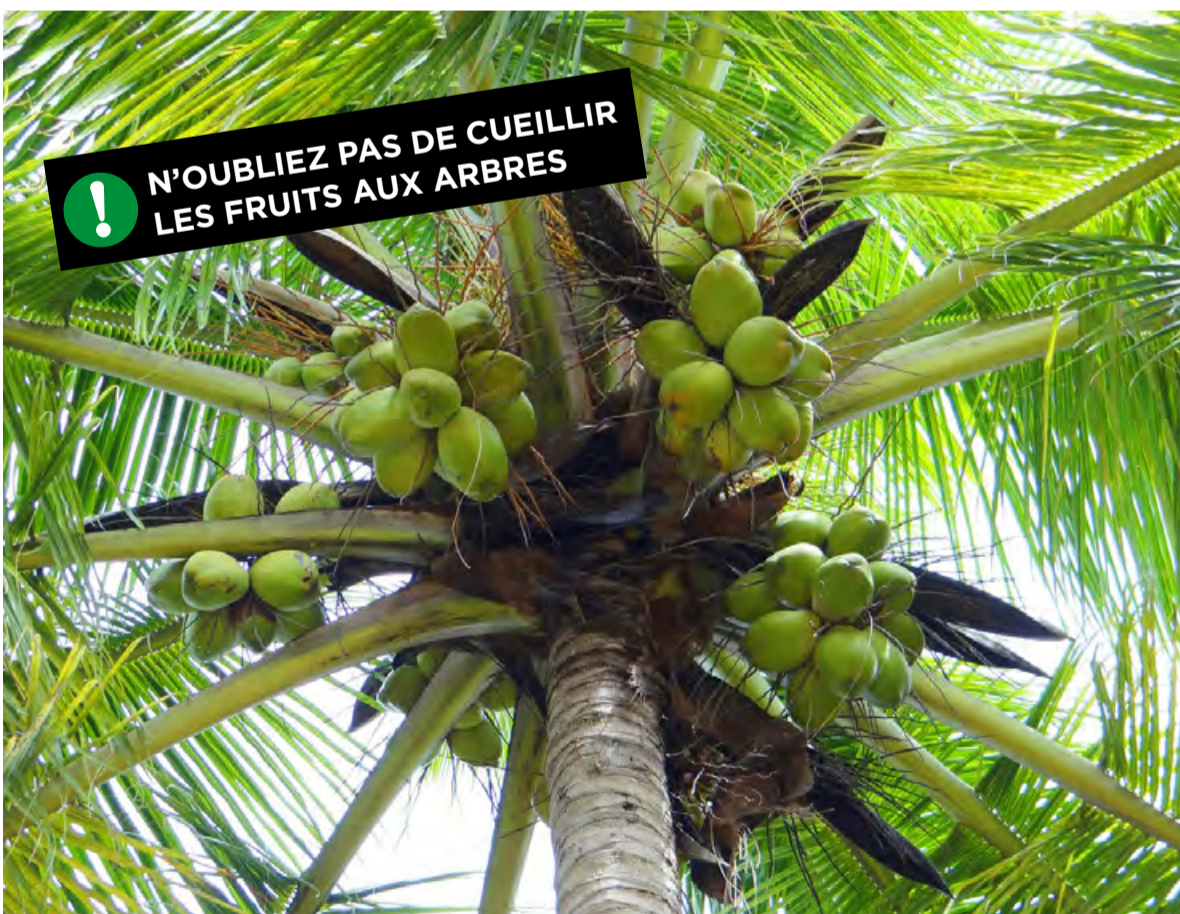
Un professionnel est ce qu'il vous faut pour effectuer l'abattage et l'élagage de vos espaces verts dans les règles de l'art.

Contactez votre spécialiste

Jardinia

06 90 61 68 60

email : pierre@jardinia.net



Au service de vos jardins depuis 1986



Une équipe de 10 jardiniers professionnels



CRÉATION



ENTRETIEN



ARROSAGE AUTOMATIQUE



BROYAGE



ELAGAGE



TERRASSEMENT

Contactez-nous!

pierre@jardinia.net - 06 90 61 68 60

Comment être sûr que ses volets soient garantis anti-tempête ?

Installer des volets roulants et jalousies anti-tempête semble une évidence. Mais comment être assuré de leur qualité et de leur résistance. L'entreprise locale ISD nous explique comment les tests sont réalisés et les signes de reconnaissance.

«**Système de volet anti-tempête**». ISD implantée à Saint-Martin depuis 4 ans, met en exergue cet atout dans la présentation de ses produits. L'entreprise locale a en effet fait le choix de se fournir en matériaux de première qualité et résistants à des vents de forte tempête.

Les volets en aluminium qu'elle fabrique et pose, ont tous été testés par le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) en conditions réelles à la demande de son fournisseur.

Le test s'est déroulé dans un laboratoire en Isère en métropole,

en deux étapes. Tout d'abord, il s'est agi de vérifier la fonctionnalité du volet roulant tel qu'assemblé à Saint-Martin, puis de vérifier sa résistance au vent.

matériaux de première qualité et résistants à des vents de forte tempête

Ces essais sont réalisés selon une méthode définie par la norme NF EN 1932 (lire ci-dessous). Le volet qui n'avait pas de barre de renfort au centre du tablier, a été soumis à une pression montante et, phase par phase, il a été observé si le tablier et les dispositifs de verrouillage présentaient des déformations et si le tablier sortait de ses organes de fixation.

A partir d'une pression de 2 900 Pa, des déformations du tablier ont commencé à être constatés ce qui a stoppé le test.



Un rapport d'expert du CSTB a ainsi attesté de la résistance au vent soufflant en catégorie 5 des volets roulants.

Contactez votre spécialiste

ISD

0690 55 28 40 - 0690 39 52 69
email : **isd97150@gmail.com**

QU'EST-CE QUE LA NORME NF EN 1932 ?

La présente norme définit les méthodes d'essai permettant d'évaluer les performances de résistance au vent des fermetures et des stores extérieurs destinés à être installés dans les bâtiments devant des fenêtres, des portes ou des façades et livrés sous la forme d'ensembles complets. La présente norme s'applique :

- AUX FERMETURES : volet roulant, store vénitien extérieur, volet battant, persienne, persienne coulissante, jalousie et volet coulissant (y compris celles dotées d'un système de projection) ;
 - AUX STORES EXTÉRIEURS : store banne, store à pantographe, store à projection à l'italienne, marquise, store à enroulement vertical, store de façade, store de véranda, store de fenêtre de toit, store de pergola et moustiquaire ;
- quelle que soit la nature des matériaux constitutifs, dans les conditions de fonctionnement normal et mis en œuvre conformément aux instructions d'installation du fabricant.

(source Afnor)



QU'EST CE QUE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE ?

LE CYCLONE EST-IL UNE CATASTROPHE NATURELLE ?

Même si un cyclone fait beaucoup de dégâts matériels lors de son passage, il ne sera pas forcément reconnu comme catastrophe naturelle d'un point de vue juridique. Explication.

- La catastrophe naturelle peut être déclarée lorsqu'une ou plusieurs composantes (vents, vagues, coulées de boue, submersion marine, inondations, etc.) revêtent une intensité anormale localement. Pour qu'un cyclone soit reconnu catastrophe naturelle, l'intensité du vent doit atteindre au moins 145 km/h en moyenne sur dix minutes ou 215 km/h en rafales mesuré en surface, selon la fédération française des assurances (FFA).
- La catastrophe naturelle est déclarée par l'État. Il appartient à l'administration d'analyser, commune par commune, si les conditions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont réunies ou non, et de prendre un arrêté interministériel en conséquence.



- Selon le code des assurances sont considérés comme effets des catastrophes naturelles «les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».
- Un assureur ne prendra pas en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition que vous soyez assuré effectivement contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle (CatNat) soit confirmé par un arrêté interministériel. Si vous en êtes victime, vous devez le déclarer auprès de votre assureur dans les 10 jours qui suivent la parution de l'arrêté de catastrophe naturelle (CatNat) au Journal officiel.
- Les dommages provoqués par une catastrophe naturelle sont difficiles à évaluer et leur coût peut être considérable. C'est pourquoi l'État apporte sa garantie par l'intermédiaire d'une entreprise publique, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), auprès de laquelle les sociétés d'assurances peuvent en partie se réassurer. Le législateur a aussi créé le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier. Ainsi, vous pourrez bénéficier, sous certaines conditions et dans certains cas, d'une subvention du fonds Barnier pour mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité de vos biens. Les sociétés d'assurances alimentent ce fonds en versant 12% de la cotisation perçue au titre des catastrophes naturelles.
- Rien ne vous oblige à assurer vos biens. Mais dès que vous faites ce choix, la garantie catastrophes naturelles s'ajoute automatiquement à votre contrat.
- Dès qu'un assureur accepte d'assurer vos biens (habitation, voiture, mobilier...), il est obligé de les garantir contre les dommages résultant d'une catastrophe naturelle (loi du 13 juillet 1982), sauf pour certaines constructions trop vulnérables

Sources : fédération française de l'assurance (FFA) et État.

QUE COUVRE MON ASSURANCE ?

Si vous possédez une assurance de dommages (incendie, dégât des eaux, ...) pour votre habitation, votre entreprise, vos véhicules, etc., vous bénéficiez automatiquement de la garantie catastrophe naturelle. Vous serez donc remboursé des dégâts causés par le passage d'un cyclone. Quelles démarches faut-il faire ? Éléments de réponses.

QUE COUVRE LA GARANTIE CATASTROPHE NATURELLE ?

Elle prévoit la prise en charge des dommages matériels directs causés aux biens assurés et à eux seuls et concerne :

- les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel,
- le mobilier,
- les véhicules à moteur,
- le matériel

Les bateaux par contre ne sont pas couverts.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE CATASTROPHE NATURELLE ?

Les assurances recommandent à leurs clients de faire des photos des biens endommagés s'ils doivent nettoyer ou procéder à des déblaiements rapidement. Pour que la garantie catastrophe naturelle fonctionne, un arrêté interministériel doit être pris et publié au Journal officiel de la République française.

Une fois l'arrêté publié, vous avez dix jours pour déclarer vos sinistres à votre assureur et lui transmettre un état estimatif des pertes.

Ensuite, votre assureur déterminera les dommages, le plus souvent après expertise, et vous proposera une indemnité. Il doit la verser dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle vous lui avez remis l'état estimatif de vos dommages ou de la date de publication de l'arrêté interministériel.

(Source : fédération françaises des assurances)

Que se passe-t-il si le cyclone n'est pas reconnu CAT NAT ?

Pour que le cyclone soit reconnu catastrophe naturelle par l'État, il faut des conditions météorologiques particulières (ici pour en savoir plus). S'il n'est pas reconnu, vous pouvez toutefois être indemnisé des dégâts causés selon les clauses de votre contrat d'assurance. Dans ce cas, vous devez déclarer vos sinistres à votre assureur dans les cinq jours ouvrés qui suivent le passage du cyclone.

Cette rubrique vous est offerte par

Caribes ASSURANCES®



PARTICULIERS - PROFESSIONNELS

La Solution à vos Besoins !

En vidéo ▶



Immobilier ▶



Construction ▶



Santé
individuelle ▶



Santé et
Prévoyance
TNS ▶



Santé et
Prévoyance
collective ▶

Du lundi au vendredi de 9h30 à 14h30 NON STOP
Sur rendez-vous l'après-midi uniquement

Au dessus de Monoprix à Bellevue

contact@assurancescaraibes.com - 06 90 61 34 36

www.assurancescaraibes.com



INFO PRATIQUE

cliquez sur le
numéro de page
pour accéder
directement
à l'article

LISTE DES COURSES :
DANS VOTRE SUPERMARCHÉ

☞ PAGES 42-43-44

DANS VOTRE MAGASIN DE BRICOLAGE

☞ PAGE 45

DANS VOTRE PHARMACIE

☞ PAGE 46

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS

☞ PAGES 47-48

OÙ TROUVER LES INFOS ?

☞ PAGE 50

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone. Privilégiez des produits qui se conservent longtemps et au sec. Attention aux produits surgelés car en cas de coupure d'électricité durant plusieurs jours, vous perdrez votre stock.

DENRÉES ALIMENTAIRES

- Eau minérale pour 15 jours (1 bouteille / Jour / Pers.)
- Barres énergétiques
- Lait en poudre en boîte
- Produits laitiers UHT
- Plats cuisinés en conserve
- Viande et poisson en conserve
- Légumes secs
- Riz / Pâtes
- Biscuits en boîte
 - Fruits secs
 - Huile
 - Sel, poivre, sucre
 - Nourriture pour bébé
 - Nourriture pour animaux



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes (à protéger dans un sac plastique)
- Ouvre-boîte, ouvre bouteille, tire-bouchon
- Une grande casserole
- Glacière
- Couteau de poche multifonction
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Bougies
- Lampe de poche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
 - Piles / scotch
- Marteau, pinces, vis, clous
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier hygiénique
- Papier essuie-tout
- Serviettes hygiéniques
- Une trousse de secours
- Solution anti-bactérienne
- Mouchoirs jetables
- Un nécessaire pour bébé



La liste des courses vous est offerte par

SUPER U

*C'est la saison cyclonique :
N'attendez pas le dernier moment !*

Faites vos courses chez

SUPER U

*Votre chariot
cyclonique*

Visuels non contractuels. Dans la limite des stocks disponibles.



HOWELL CENTER - 0590 29 54 32 - HOPE ESTATE - TÉL 0590 52 23 60
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI ET JOURS FÉRIÉS DE 8H À 20H
DIMANCHE DE 8H À 12H45

U Commerçants autrement

*Au Pain
Gourmand*

PAIN - PÂTISSERIE - VIENNOISERIE

**vosre boulangerie
à Howell Center
toujours à
vosre service !**

«POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTTER ENTRE LES REPAS». www.mangerbouger.fr



Howell Center - Hope Estate

a sélectionné pour vous des produits

ALIMENTAIRE :

- Assiette petits pois veau UTPB* 12m.230g
- Barres céréales petites chocolat.Lt U m&l 150g
- Cassoulet U boîte 4/4
- Eau de source plate (4 packs)
- Goûter rond four.Cho.500g
- Haricots verts ef bte 4/4
- Huile de tournesol 1 L
- Lait 1/2 écrémé 1 L (pack de 6)
- Lait écrémé poudre U étui 300g
- Macaroni sachet 1kg
- Maquereaux vin blanc 1/4
- Miettes thon tournesol Ribe. PPX** 1/5
- Petit beurre.Choco.Blanc tab.U 150g
- Pots pomme UTPB* 4x100g
- Ravioli bolognaise U bte 1/4
- Riz long basmati U st alu 1kg
- Sardines à l'huile tournesol 1/6x3
- Saucisses lentilles U bte 4/4
- Sel fin iodé la baleine bt 600g
- Sucre poudre blanc 1kg

BAZAR :

- Allumettes U x240
- Assiettes blc x100 23cm
- Balai multi-usages
- Bougies chauff-plat blc x50
- Brosse à laver
- Cartouche gaz U 190g
- Chlore rapide U 20g seau 2kg

- Coffret ass 200 vis U
- Desinf.Mult-usag.Sanytol 500ml
- Eau de javel bidon 5 L
- Emballer havane 50mx48mm
- Ens.Pelle+balayette PPX**
- Faitout U.Mai.Acier d.24 cm rge
- Gobelets 20cl blc x100
- Grille essoreuse U pour seau rond
- Lampe energ torche waterproof
- Liquide Vaisselle pomme 1 L
- Manche métal gaine
- Marteau rivoir U 30mm
- Ouvre-boîte
- Pile lr6 x8
- Pince multiprise U
- Raclette sol U 44cm
- Seau rd U 12 L
- Serpillère écrue 55x100
- Tampon/éponge vert x4

HYGIÈNE :

- Coton max.Carré bb U tt pt x80
- Essuie-tout compact x3
- Lait toilet.Bb U tt petits 750ml
- Mouchoirs m/étuis 15x9
- Papier toilette Compact x12
- Serviettes maxi nuit x12

Liste non exhaustive

*UTPB = U Tout Petit Biologique - **PPX = Premier prix

Imprimez cette liste et cochez vos achats

Cette liste comporte les principaux types de produits à avoir chez soi à l'approche d'un cyclone.

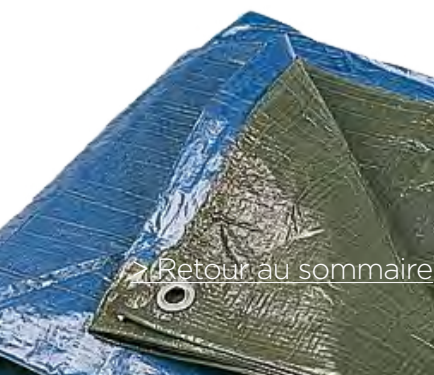
BRICOLAGE

- Piles / scotch
- Marteau, pinces
- Vis, clous
- Bâches plastiques et sangles (pour protéger les meubles)
- Planches ou feuilles de contreplaqué



USTENSILES DE CUISINE

- Briquet + allumettes à protéger dans un sac plastique
- Couteau de poche
- Une grande casserole
- Glacière
- Assiettes et gobelets en plastique réutilisable + couverts
- Réchaud à gaz + recharges à gaz (si vous avez une cuisinière électrique)



MÉNAGER

- Serpillières + seaux
- Balais raclette
- Eponges
- Désinfectant ménager
- Détergent vaisselle
- Sacs poubelle
- Lampe de poche / torche ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)
- Bougies
- Eau de javel (sans détergent) ou pastilles de chlore (pour désinfection)
- Récepteur radio à pile
- Jerricans alimentaires (pour stocker de l'eau)



HYGIÈNE, SECOURS

- Papier essuie-tout



instructions in English [click here](#)



Les médicaments essentiels, sans ordonnance :

- Paracétamol, la forme que l'on peut prendre sans eau est idéale
- Spray désinfectant genre bisontine. Préférez la forme spray qui est plus hygiénique et plus pratique.
- Une boîte de traitement symptomatique de la diarrhée aiguë chez l'enfant et l'adulte
- Deux ou trois bandes en rouleau
- Quelques doses de sérum physiologique pour nettoyer les yeux ou les petites blessures
- Un flacon de gel désinfectant pour les mains, ce qui permet d'économiser l'eau si les mains sont sales et ont besoin d'être désinfectées
- Compresses stériles à stocker dans un sac à congélation pour les préserver de l'humidité
- Sparadrap
- Ciseaux

Bon à savoir stockage d'eau potable

Il est recommandé de stocker des packs d'eau potable pour la cuisine et pour boire, mais il est aussi intéressant d'avoir quelques pastilles désinfectantes pour l'eau si on doit utiliser l'eau du robinet pour boire ou pour cuisiner juste après le cyclone.



Bon à savoir : ne pas se baigner dans la mer

Il est fortement déconseillé de se baigner dans la mer les jours suivant le passage d'un cyclone car les lagons/étangs auront été ouverts pour se déverser dans la mer. Contenant notamment des eaux d'égouts, la mer et le sable peuvent être contaminés par toutes sortes de bactéries. Les eaux de pluies peuvent aussi entraîner des déchets dans la mer.

CONSIGNES AUX PLAISANCIERS



« L'endroit le plus sûr est sur terre et non pas sur bateau »

Le CROSS recommande à tous les plaisanciers d'être particulièrement vigilants en période cyclonique et d'être attentif à toute évolution météorologique.

À l'approche d'une tempête tropicale ou d'un cyclone, la meilleure des recommandations est d'amarer solidement son navire et d'aller se mettre à l'abri à terre.

«Un bateau ne représente pas un lieu de refuge sûr pour se protéger. Lors de la tempête, aucun moyen de sauvetage ne pourra sortir afin de mettre à l'abri les éventuels navires et leurs occupants qui viendraient se briser sur la terre.

Rester en mer à l'approche de phénomènes météorologiques inquiétants revient à se mettre en danger soi-même et les éventuelles personnes qui seraient susceptibles de venir vous aider», insiste le CROSS.

À Saint-Martin, des abris sont proposés dans différents secteurs en partie française ([cliquez ici pour consulter la liste](#)).

Conseils et choses à prévoir pour préparer le navire à subir un cyclone :

- Se tenir régulièrement informé de l'évolution des conditions météorologiques ;
- Dès le déclenchement des alertes cycloniques, s'assurer que les dispositions nécessaires peuvent être mises en œuvre rapidement ;
- Si le navire doit être maintenu au mouillage, prévoir un abri adapté suffisamment tôt et choisi en fonction des caractéristiques du navire ;
- Vérifier l'état des lignes de mouillage et des amarres, les renforcer et prévoir éventuellement leur remplacement. Armer le navire en configuration cyclonique (annexe rangée, voiles dégréées...);
- Penser à tirer à terre les petites embarcations et à les lester ;
- Informer les proches de toutes initiatives durant une alerte cyclonique ;
- En cas d'absence lors d'une alerte cyclonique, prévoir que ces mêmes mesures puissent être prises par une personne désignée à l'avance ;
- Considérer qu'en cas d'alerte cyclonique les moyens de sauvetage ne sont plus disponibles et que l'on ne peut inconsidérément risquer la vie des sauveteurs. **Ne donc pas rester sur le bateau au mouillage pendant l'alerte cyclonique.**

Interdiction de mouillage en cas de d'alerte cyclonique

En cas d'événement, le président de la Collectivité prendra un arrêté afin d'interdire le mouillage en partie française. Rappel des règles.

- 1- Dès l'annonce d'une **vigilance orange** par les autorités compétentes, les propriétaires ou gardiens de navire ou de tout autre bien situé sur le domaine public maritime, qui ne peuvent pas mettre en sécurité les bateaux, devront leur faire quitter la zone et les mettre à l'abri. Il est précisé que le lagon n'est pas considéré comme un abri.
- 2- A l'annonce d'une **vigilance violette** stipulant le confinement, tout mouvement sera strictement interdit sur le domaine public.
- 3- Dès le retour de la **vigilance verte** annonçant la fin de l'événement, les plaisanciers pourront regagner le domaine maritime.

La COM indique que les propriétaires ou gardiens de bateaux qui n'auront pas respecté les trois règles citées ci-dessus, seront tenus comme seuls responsables des dommages survenus sur leurs navires, causés à d'autres biens ainsi qu'aux aménagements du domaine public et portuaire.

Tout usager et tout capitaine doit obligatoirement s'identifier et s'enregistrer auprès de l'autorité portuaire dès lors qu'il intègre les limites administratives du port de Saint-Martin à savoir les baies de Marigot, Galisbay, Cul de Sac, Grand Case et le lagon de Simpson Bay.

POUR DÉCLENCHER DES SECOURS EN MER

APPELEZ LE CROSS



Depuis le littoral

TÉLÉPHONE N°196

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE OU UN PORTABLE

En mer

RADIO VHF CANAL 16

DEMANDEZ LE CROSS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

OÙ TROUVER LES INFOS ?

Dès le 1^{er} juin, une météo des cyclones est diffusée. Plusieurs médias et sites internet relaient au quotidien ces informations météorologiques, qu'il y ait ou non un cyclone. Voici une liste des principaux.

➤ MÉTÉO FRANCE



Le site de Météo France Antilles-Guyane possède un onglet spécifique « cyclone ». Il est possible de suivre la formation et la trajectoire des phénomènes sur une carte. Des images satellites et radar sont actualisées plusieurs fois dans la journée.

Officiellement, il est le seul site de référence selon les autorités.

[SITE INTERNET ICI](#)

➤ PRÉFECTURE ET COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

PRÉFECTURE  
COLLECTIVITÉ 

Les deux institutions relaient les informations sur leur site internet et leur page Facebook.

A noter que c'est le préfet qui, avec les informations recueillies auprès des prévisionnistes, décide des alertes mais c'est Météo France qui les communiquent.

[SITE INTERNET PRÉFECTURE ICI](#)

[SITE INTERNET COLLECTIVITÉ ICI](#)

➤ NATIONAL HURRICANE CENTER



Au niveau international, le site de référence est celui du NHC, le national hurricane center. Lorsqu'un phénomène est formé, le site actualise trois fois par jour ses informations (8h-14h et 20h), voire plus souvent en cas de cyclone.

Il estime les probabilités d'évolution du phénomène et sa trajectoire. Ses informations sont reprises par les autres médias. Le site est uniquement en langue anglaise (**[CLIQUEZ ICI](#)**).

➤ SXM CYCLONE



Les Saint-Martinois ont l'habitude de suivre l'actualité des cyclones sur SXM Cyclone, un site internet qui relaie les informations.

[SITE INTERNET ICI](#)

➤ OLIVIER TISSERANT



Olivier Tisserant informe ses fans de l'évolution des phénomènes. Il publiera 1 post hebdomadaire de suivi de la situation et des conditions de développement en Atlantique, et autant de posts que nécessaire lorsqu'un système menacera de se développer et d'impacter les terres. Il rappelle toutefois que «seuls les conseils et recommandations des services de l'état des différents territoires doivent être suivis».

➤ MEDIAS LOCAUX

Les médias locaux, dont [Souliga Post.com](http://SouligaPost.com) relaient également les informations officielles.

La fréquence d'urgence pour écouter les informations officielles est 91.1 sur la FM. Elle fonctionnera dès lors que plus aucune radio ne pourra émettre.

Orange réseau mobile

N°1

selon l'ARCEP

**Vous rapprocher
de l'essentiel**



Selon les résultats de l'enquête ARCEP sur la qualité de service des opérateurs mobiles Outremer publiés le 28/11/2019.

Orange est 1er ou 1er exaequo sur 20 critères sur 21 en Guadeloupe et en Martinique, 18 critères sur 21 en Guyane et à St-Martin, 19 critères sur 21 à St-Barth. Données disponibles en open data sur le site data.gouv.fr. Plus d'information sur orangecaraibes.com. 06/20 © Orange caraïbe - S.A au capital de 5 360 000€ - siège social : 1 avenue Nelson Mandela 94110 Arcueil - 379 984 891 RCS Créteil.